

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 19 mars 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Olivier Baud*, *Sylvain Clavel*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Alain de Kalbermatten*, *Adrien Genecand*, *M^{me} Julide Turgut Bandelier*, *M. Pierre Vanek*, *M^{me} Salika Wenger* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mars 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: pas de vélos circulant sur les trottoirs

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 12 septembre 2012 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanne- ret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042)¹.

Suite de la préconsultation

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je vois que peu de personnes sont présentes, elles ne sont pas encore là, c'est dommage... (*Remarques.*) Mesdames et Messieurs, cette motion demande moins de tolérance et le respect de la loi sur la circulation routière (LCR) et de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), soit l'interdiction à tous les vélos de circuler sur les trottoirs. Cette motion ne demande rien de plus.

Ce ne sont pas des positions dogmatiques de provélo, antivélo, provoiture, antivoiture, ce n'est absolument pas ça le problème. On demande juste que les cyclistes aient la même attitude qu'aux Pays-Bas, qu'ils respectent un minimum la circulation routière, c'est-à-dire l'interdiction de circuler sur les trottoirs, et qu'ils évitent de rouler à une certaine vitesse dans les parcs, pour ne pas renverser une poussette ou un enfant. Il y a quelques années, les vélos étaient interdits dans les parcs et ils ne devaient pas rouler sur les pelouses. Maintenant, il y a une certaine tolérance, mais la tolérance ne doit pas amener des abus. (*Brouhaha et remarques.*) Cela n'intéresse pas particulièrement les rangs de la gauche, c'est le problème...

¹ Développée, 4863.

Motion: pas de vélos circulant sur les trottoirs

La Ville de Genève a des devoirs. Au niveau du Grand Conseil, il y a eu des votations, au niveau de la Ville de Genève, il y a la volonté de créer des endroits réservés aux cyclistes, ce qui a été fait. Malheureusement, il y a un manque de respect de la part des cyclistes de toutes ces directives.

Une fois de plus, ce n'est pas là un débat contre les voitures ou les motos, il s'agit simplement d'une application au niveau de la police et de demander à M. Barazzone – il est absent pour le moment, vous lui transmettez, Monsieur le président – de donner des directives pour infliger une amende aux cyclistes. Pour les automobilistes, beaucoup se parquent n'importe où, c'est vrai, même moi, mais mon numéro de plaque de voiture est relevé, je reçois une amende et je la paie! Pour les vélos, cela ne se passe pas comme ça, et c'est bien dommage.

M^{me} Marie Barbey (DC). La cycliste que je suis regrette un peu le débat caricatural auquel on a pu assister tout à l'heure avant la pause, puisque, pour la gauche, les cyclistes sont finalement des enfants de cœur, irréprochables, opprimés à Genève, et qui auraient le droit de se déplacer sur les trottoirs; pour l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, les cyclistes sont tous des terroristes sur deux-roues. Cela étant, Monsieur Haas, j'ai apprécié la nuance que vous avez amenée dans votre groupe.

Le Parti démocrate-chrétien s'est toujours engagé en faveur de la mobilité douce. Il s'est engagé en faveur du Vélib'; d'ailleurs M. Barthassat a donné une nouvelle impulsion à ce dossier récemment. Le Parti démocrate-chrétien s'est aussi engagé pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative IN 144 visant à améliorer les pistes cyclables à Genève, et il est agacé également par le comportement d'automobilistes qui se parquent assez régulièrement sur les pistes cyclables. Cela étant, le Parti démocrate-chrétien ne soutient pas et ne soutiendra jamais le comportement dangereux de certains cyclistes qui considèrent qu'utiliser les trottoirs, c'est tout à fait normal.

Le Parti démocrate-chrétien ne soutiendra jamais le non-respect de la loi sur la circulation routière, donc oui à la mobilité douce, mais oui aussi au respect des règles de la circulation! C'est finalement ce que demande cette motion et c'est la raison pour laquelle nous la voterons, puisque notre magistrat met déjà en œuvre tout ce qu'il peut pour que les règles soient respectées par tous.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Je serai brève pour qu'on puisse passer aux votes rapidement. Nous avons beaucoup parlé sur ce sujet, mais finalement cette motion demande simplement que la loi soit respectée. Or, on assiste à une sorte de guerre des tranchées entre les cyclistes et les automobilistes; on a même entendu une proposition tout à fait ahurissante d'un conseiller municipal qui demande

de renvoyer cette motion à une commission pour une étude approfondie. On se demande bien ce qu'on va pouvoir faire comme audition pour approfondir ce sujet!

Je terminerai en disant que je suis cycliste, mais ce n'est pas parce que je suis cycliste que je ne suis pas automobiliste ni piétonne. J'avoue que, lorsque je suis à vélo, il m'arrive d'aller sur les trottoirs, par exemple lorsque je roule sur la route de Malagnou. Avec les travaux, il faut vraiment réaliser que, parfois, on a avantage à aller sur le trottoir. Mais, quand je roule sur un trottoir, je sais que je transgresse une loi et que je suis amendable. Cette motion demande qu'on applique les lois car il y a effectivement des gens qui roulent comme des dingés, des fous, qui sont des sans-gêne, et il faut absolument appliquer la loi. Libre à chacun de transgresser la loi, comme je le fais parfois, mais je crois que c'est une motion raisonnable que nous pourrions voter.

M. Pascal Spuhler (MCG). Juste un mot. Je ne peux que regretter les propos de M. Gomez à l'égard du fondateur de notre mouvement; il l'attaque en des termes tout à fait déplacés dans le cadre d'une simple motion qui demande de respecter la loi. Cela n'a rien à voir avec notre membre fondateur... (*Protestations.*) Vos propos, Monsieur Gomez, sont totalement déplacés et j'espère de votre part des excuses. Je vous laisse y réfléchir. Merci.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 44 non contre 9 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 29 oui contre 27 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser nos trottoirs et espaces piétons en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, deuxième vice-président.)

4. Motion du 12 septembre 2012 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Pas d'apprentis sous les ponts...» (M-1044)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Ville de Genève consacre beaucoup d'attention à la création de places d'apprentissage pour les jeunes, tant avec statut légal que sans. Paradoxalement, rien n'est mis en œuvre pour assurer la sécurité desdits jeunes en cas de conflits familiaux ou autres les mettant dans la position de sans-abri.

Ces jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes, dormant à la belle étoile ou dans des entrées d'immeubles; dans le meilleur des cas, ils peuvent pour une nuit ou deux loger chez un ami.

Considérant:

- que ce sont souvent des situations passagères, surtout lorsqu'il s'agit de conflits familiaux;
- que ces jeunes hésitent à s'adresser aux services sociaux, où ils sont parfois mal reçus, et surtout parce qu'ils se sentent mal à l'aise devant les procédures administratives longues et compliquées;
- que la Ville a la possibilité de créer rapidement des logements d'urgence sous la forme de logements modulaires sur des parcelles dont elle est propriétaire. Au besoin, elle peut s'informer auprès des grandes exploitations agricoles ou entrepreneurs de la place qui utilisent couramment ces structures pour leurs employés, quant aux détails techniques ou d'achat de ces logements modulaires. La question du chauffage pourrait être assurée par une chaufferie mobile;
- que ces jeunes sont dans une vraie situation de danger où leur vie peut basculer, alors qu'ils ont commencé une formation devant leur assurer un avenir.

Une action immédiate et efficace est nécessaire,

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 1735.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre des mesures immédiates pour la création de logements d'urgence sous forme de logements modulaires;
- de prendre contact avec l'association Le Bateau Genève (ou autre, pouvant assurer une écoute permanente et immédiate sans lourdeur administrative) pour étudier la possibilité d'encadrement des apprentis en situation de rupture familiale ou autres;
- de prendre des mesures d'information pour les maîtres d'apprentissage, Fédération des artisans et commerçants et autres formateurs desdits apprentis, quant aux solutions apportées par la Ville face à ces situations sensibles.

Préconsultation

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Cette motion a été inspirée à la suite de longs travaux que nous avons eus en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse concernant les places d'apprentissage et autres. Nous avons auditionné à peu près tous les organismes concernés... (*Remarque de M^{me} Pérez.*)

Le président. Continuez, Madame Luiset.

M^{me} Mireille Luiset. Nous avons auditionné presque tous les acteurs impliqués en matière de places d'apprentissage; ils nous ont apporté des témoignages – parfois édifiants – par rapport aux difficultés rencontrées dans certains cas par les apprentis.

Malheureusement, c'est souvent dans des familles – que les gens sur les rangs d'en face protègent avec assiduité – qu'il peut arriver des clashes. Généralement, il s'agit de clashes passagers, parce que, à l'âge où les apprentis commencent leur formation, à 16 ou 17 ans, il y a souvent des litiges familiaux, quand les jeunes veulent s'affirmer. Mais ces clashes peuvent avoir des conséquences gravissimes. J'ai eu l'occasion de rencontrer quelques cas de jeunes apprentis qui se sont retrouvés à la rue après une dispute familiale due à une mauvaise note, par exemple.

L'idéal, dans ces situations, c'est quand le jeune peut loger chez un copain. Mais quand cela ne s'arrange pas avec la famille, il faut trouver d'autres solutions. Je connais le cas d'une jeune fille qui était à la rue, c'était au mois de novembre, et, malheureusement, elle a fini dans un lit pour dormir au chaud et aussi par peur d'être agressée. Pourquoi ces jeunes, qui souvent sont mineurs, ne s'adressent-ils pas aux services sociaux officiels? S'ils ne s'adressent pas à la pro-

tection de la jeunesse, c'est par crainte de conflits plus graves avec la famille ou d'être envoyés dans un foyer. Ils préfèrent trouver un système D en espérant que les choses s'arrangeront avec leur famille, mais les mois passent.

Certains maîtres d'apprentissage ont déjà pu constater, en voyant arriver leur jeune apprenti, que celui-ci a passé la nuit sous un pont. Là, sa formation et son avenir sont en jeu, parce qu'il ne peut pas être en forme pour suivre les cours et apprendre. Un adolescent n'est pas fait pour dormir sous un pont, surtout pas à Genève; je pense qu'aucun d'entre nous n'aurait envie de savoir que son adolescent dort sous un pont, voire dans une cave.

Ces cas ne sont pas très nombreux, tant mieux, mais ils sont réels... (*Remarques et signe de dénégation de M. Schnebli.*) Monsieur, je vous donnerai volontiers des témoignages de personnes qui ont vécu ce genre de situation. La politique de l'autruche ne sert à rien, cela existe! D'autres personnes que les membres du Mouvement citoyens genevois l'ont dit, des maîtres d'apprentissage l'ont constaté. La politique de l'autruche n'est pas acceptable, on ne fait pas du politiquement correct dans ces cas-là. Je suis du Mouvement citoyens genevois, mais j'oublie ma couleur; c'est l'avenir de ces jeunes qui est en jeu, parce qu'ils sont réellement fragilisés et qu'ils n'osent pas, ou ne veulent pas, s'adresser aux services sociaux.

Dans cette motion, nous proposons de passer par l'association Le Bateau Genève ou qu'un numéro de téléphone ou une adresse soit disponible auprès des maîtres d'apprentissage, pour que les jeunes sachent où s'adresser quand ils se trouvent dans cette situation, et cela sans ameuter les services sociaux, sans risquer d'être placés en foyer et sans nécessairement impliquer les parents. Évidemment, il y a aussi les conflits de loyauté; le jeune n'a pas envie de causer des ennuis à ses parents, car il est souvent un peu responsable du clash.

Il s'agit de situations qui existent et je pense qu'il est possible, à faibles coûts, de prévoir une structure où ces jeunes pourront aller dormir quelques jours, une semaine, voire plusieurs mois, car de telles situations s'arrangent le plus souvent. Les maîtres d'apprentissage pourraient agir en tant que médiateurs. Mais en attendant, dans ce laps de temps, ces jeunes sont réellement en danger et nous savons pertinemment qu'à Genève un jeune un peu naïf, qui se retrouve à la rue, est une proie. Nous demandons qu'un lieu soit prévu pour dormir et que ces jeunes sachent où s'adresser pour trouver un refuge et un toit sans avoir besoin nécessairement de passer par les services officiels. Si la situation perdure, bien sûr, ils devront s'adresser à ces services, mais il faut prévoir quelque chose en attendant.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 33 non contre 17 oui (1 abstention).

**5. Motion du 12 septembre 2012 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanne-
ret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore:
«Aménagements fonctionnels, enfin!» (M-1045)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Vu les infrastructures et aménagements de certaines rues, places et trottoirs, allant à l'encontre du bon sens, de la fonctionnalité et de la sécurité des usagers. Par exemple les aménagements de la rue Ferrier: trottoirs trop larges, piste cyclable dans les deux sens, sens unique pour les voitures, perte de places de stationnement, grandes surfaces bétonnées laides et inutiles, trottoirs inutilement larges confondus par certains avec une piste cyclable. Solution possible: trottoirs adaptés à la fréquentation réelle, soit plus étroits, création de places de stationnement en épi sur toute la longueur de la rue d'un côté, piste cyclable en double sens clairement indiquée.

Un autre exemple: arrêt de tram «Môle», rue de Lausanne. Ilot entre les voies de tram et voies de circulation, automate à billets et abribus sur le trottoir! Les usagers doivent traverser lorsque le tram arrive, avec les risques que cela présente, surtout pour les enfants et les personnes âgées, et, surtout, goulet d'étranglement aux heures de pointe avec le risque qu'un véhicule de secours se trouve pris au piège, car il n'est pas possible pour les voitures de se dégager sur le trottoir du fait des infrastructures en place. Trottoirs aussi inutilement larges, laids et peu pratiques, avec perte de places de stationnement. Là aussi, il serait bon d'envisager des places en épi avec places de stationnement pour deux-roues et le plus sécuritaire serait de déplacer les cyclistes dans les petites rues parallèles, loin du trafic des trams et automobiles.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter, pour tous les nouveaux projets d'aménagement de voies de communications, routes et places, des projets en accord avec les véritables besoins des commerçants, résidents et visiteurs de la ville.

Ces projets tiendront compte des besoins de places de stationnement en surface, de trottoirs adaptés aux piétons et personnes à mobilité réduite ainsi que d'une planification des pistes cyclables fonctionnelles et sécurisées, si possible hors des grandes artères et voies de transports publics.

Ces projets devraient être élaborés hors de toutes considérations ne tenant pas compte du bien-être et de la sécurité des résidents, et en s'inspirant de ce qui a été réussi dans d'autres villes.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 1735.

Préconsultation

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Cette motion demande des aménagements fonctionnels, enfin! C'est simplement une suite de la motion M-1042, «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...», traitée tout à l'heure, parce que, après le bâton, il y a la carotte, ou vice versa. Il faut reconnaître que les aménagements des pistes cyclables ainsi que tous les aménagements pour cyclistes en ville de Genève sont souvent du bricolage – disons-le! Par exemple, à la rue de Lausanne, où il y a un goulet d'étranglement, les véhicules de secours ne peuvent pas passer; avec les encombrements sur les trottoirs, si un véhicule de secours est bloqué derrière un tram, il est impossible pour un automobiliste de monter sur le trottoir pour laisser passer le véhicule de secours, puisque des potelets et des abribus y sont installés.

Ensuite, certains aménagements ne communiquent pas, des pistes cyclables n'aboutissent à rien. Je comprends tout à fait, parce qu'il m'arrive d'être cycliste, qu'il est ridicule d'avoir un petit tronçon de 50 m pour aboutir sur rien. Il y a en ville de Genève suffisamment de petites voies d'accès où il serait possible de prévoir des circuits pour cyclistes et pour piétons sécurisés et aménagés harmonieusement. L'avantage d'un cycliste est qu'il peut se déplacer facilement, il est bien plus mobile qu'un tram ou un bus. On pourrait le faire passer en toute sécurité par de petites ruelles voisines, plutôt que par la rue de Lausanne. C'est un exemple parmi d'autres.

Nous demandons avec cette motion d'envisager l'évolution du trafic et la question de la sécurité des piétons et des cyclistes. Concernant les cyclistes, certains utilisent des vélos électriques qui ne sont pas nécessairement maniables, et il n'est techniquement pas possible de les séparer des pistes cyclables. D'ailleurs, lors des auditions à la commission de l'aménagement et de l'environnement, il nous a été dit de prévoir une piste pour les vélos électriques, une piste pour les vélos, des voies pour les voitures, pour les motos et autres; cela relève juste de la gageure... La solution est de prévoir de véritables pistes cyclables, de véritables voies pour les piétons et de véritables voies pour les transports en commun et les autres véhicules. Ce n'est pas impossible à faire, c'est une question de bonne volonté et d'imagination.

Cette motion demande donc une réflexion globale pour l'ensemble du territoire afin d'envisager une réelle harmonie dans les voies de déplacements, principalement pour les cyclistes, parce que faire traverser une piste cyclable au milieu de voies de tram et de bus relève de l'inconscience. Il ne faut pas oublier que les cyclistes ne sont pas tous des jeunes sportifs, qu'ils n'ont pas tous les mêmes capacités de réaction et que traverser des carrefours en slalomant entre les voies de bus, de tram et de véhicules de livraison relève vraiment du suicide.

Il serait possible de prévoir réellement des voies de circulation et, comme le disait si bien la gauche, de faire de véritables aménagements. Nous voulons des aménagements réfléchis, efficaces et sécurisés. C'est possible, je le maintiens. J'attends maintenant avec plaisir les oppositions sur les bancs d'en face; avec tous les arguments qu'ils nous ont donnés par rapport à ce qui est demandé dans cette motion, je suis impatiente de voir comment ils vont se contredire.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 56 non contre 8 oui.

6.a) Motion du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Les véhicules des APM ne sont pas des véhicules comme les autres» (M-1055)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, outre leur rôle de prévention de la délinquance et des incivilités par une présence visible et régulière sur le terrain (art. 5, al. 1, LAPM), les agents de la police municipale (APM) sont chargés d'appliquer diverses dispositions de droit cantonal (art. 10, lettre a), LAPM, et art. 8, RAPM);
- que les APM coopèrent en outre avec la police cantonale ainsi qu'avec les autorités compétentes dans leurs domaines d'activité et échangent avec elles les informations utiles à l'accomplissement de leurs missions (art. 5, al. 3, LAPM);
- que les APM peuvent être temporairement subordonnés à la police dans les cas prévus par la loi (art. 4, al. 2, LAPM);
- que, sous la surveillance du Département de la sécurité, la police peut engager temporairement des agents de la police municipale pour une opération spécifique, en rapport avec l'exercice de leurs missions (art. 6, al. 1, LAPM);
- que, en cas de nécessité particulière et urgente, l'engagement des agents de la police municipale par la police peut exceptionnellement avoir lieu sans que l'accord préalable de l'autorité communale ait été requis; cette dernière est alors aussitôt informée (art. 6, al. 3, LAPM);

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 3350.

Motions: véhicules des APM
et interventions des APM sans uniforme

- que le Conseil d'Etat détermine les événements ou les opérations qui, en raison de leur importance, requièrent l'engagement temporaire de tout ou partie des agents de la police municipale aux côtés des services de police (art. 7, al. 1, LAPM);
- que, lors des engagements mixtes et des engagements sous commandement cantonal, les agents de la police municipale sont subordonnés aux services de police et agissent sous la responsabilité de l'Etat (art. 8, LAPM);
- que, pour répondre efficacement à leurs obligations légales envers la police et remplir leur mission d'intérêt public, en particulier dans les cas d'urgence, les APM doivent pouvoir être dotés de véhicules munis d'avertisseurs lumineux et sonores indiquant un accès prioritaire, à l'instar de ceux de la police;
- que l'art. 16, al. 1, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière prévoit que les véhicules du service du feu, du service de santé, de la police et de la douane qui sont annoncés par le feu bleu et leur avertisseur à deux sons alternés ont la priorité sur tous les usagers de la route, même aux endroits où la circulation est réglée par des signaux lumineux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que les voitures de la police municipale soient considérées comme des véhicules prioritaires au sens de l'article 16 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR).

6.b) Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «APM: pour des interventions sans uniforme» (M-1068)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les agents de la police municipale (APM) sont chargés de la prévention des incivilités et de la délinquance par une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit (art. 5, al. 1, LAPM);
- le projet de loi du Conseil d'Etat du 11 janvier 2013 modifiant la LAPM (PL 11104) étend les compétences matérielles des APM à la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants (art. 5, al. 2, lettre f), LAPM,

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 5507.

nouvelle teneur) ainsi qu'au maintien de la tranquillité publique (art. 5, al. 2, lettre c), LAPM, nouvelle teneur);

- les APM, déjà habilités à contrôler et fouiller toute personne interpellée (art. 11, al. 1, LAPM) et à user de la force pour ce faire (art. 12, RAPM) pourront, si le projet de loi PL 11104 et le projet de loi PL 11052 relatif à la modification de la loi d'application du Code de procédure pénale sont adoptés par le Grand Conseil, procéder à des auditions (art. 5, al. 4, LAPM, nouvelle teneur);
- dans l'exercice de leurs nouvelles prérogatives en matière de stupéfiants, les APM devront donc appréhender des dealers, souvent au bout de la chaîne de réseaux criminels plus vastes, afin de les auditionner;
- la police cantonale pourra de nouveau, suite à l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi PL 11056 modifiant la loi sur la police, procéder à des enquêtes sous couverture;
- la police cantonale peut engager temporairement des agents de la police municipale pour des opérations spécifiques, en rapport avec l'exercice de leurs missions (art. 6 à 8, LAPM);
- munis de leur uniforme, les APM ne pourront pas appréhender les dealers s'ils sont engagés par la police cantonale pour des larges opérations d'arrestation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat afin de permettre aux agents de la police municipale (APM) de patrouiller sans uniforme lors d'opérations spécifiques sous commandement de la police cantonale.

Préconsultation

Le président. Selon la décision du bureau et des chefs de groupe du 13 novembre 2013, ces deux objets sont liés.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, nous allons reparler de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, puisque nous l'avons mentionnée précédemment avec la motion M-1042, qui concernait le danger des cyclistes qui roulent n'importe comment sur les trottoirs. Là, nous allons l'aborder sous un autre angle. La première motion, la M-1042, demande l'application de la loi et que les voitures utilisées par les agents de la police municipale (APM) soient équipées d'avertisseurs sonores et lumineux et qu'elles puissent circuler sur les voies réservées aux Transports publics genevois (TPG). Pourquoi cette demande? (*Brouhaha.*)

Le président. Soyez indulgents, s'il vous plaît! Je peux garantir qu'ici on n'entend rien, mais vraiment rien!

M. Eric Bertinat. Merci, Monsieur le président. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les véhicules des APM ne sont pas munis d'avertisseurs sonores ni lumineux et ils ne peuvent pas emprunter les voies de circulation réservées aux TPG. Cela donne lieu à des incidents soit cocasses, soit tragiques. J'en veux pour preuve – c'est presque une anecdote, mais cela a été vécu il y a deux ans – cette fin de journée où la police cantonale est appelée sur les lieux d'un grave accident, avec un blessé, à la route des Acacias. Je ne vous décrirai pas la circulation qui règne sur cette route en fin de journée. La police intervient, elle appelle l'ambulance, mais comme il n'y avait sur place que deux policiers pour s'occuper à la fois de l'accident et pour régler la circulation, elle appelle les APM. Ils prennent la route des Acacias depuis le P+R de l'Etoile et se trouvent complètement pris dans un bouchon avec l'impossibilité de sortir du trafic. Ce qui fait qu'ils ont mis entre vingt et trente minutes pour arriver sur les lieux de l'accident, alors que quelques minutes leur auraient suffi pour arriver et se mettre à la disposition de la gendarmerie. (*Remarque.*)

Pourquoi cela n'a pas déjà été fait? C'est une bonne question, je ne peux pas y répondre. Ce que je sais, c'est qu'à la fois M. Maudet et ses prédécesseurs n'étaient pas du tout chauds pour le faire, pour des raisons qui m'échappent. Je n'ose pas imaginer que ce soit simplement une guerre entre polices, à savoir que certains ont des possibilités, des compétences, des droits, et que d'autres ne les auraient pas dans le cadre d'interventions urgentes. Je ne sais pas de quoi il en ressort et je suis extrêmement surpris de voir que les APM n'ont pas les moyens d'intervenir quand il y a urgence et que leur aide est réclamée.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé cette motion M-1055, que je vous invite à renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour qu'elle étudie le problème et trouve une solution le plus rapidement possible.

Je parlerai maintenant de la deuxième motion, la M-1068; il s'agit d'interventions des APM sans uniforme lors d'opérations spécifiques. Nous demandons également le renvoi de cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Cette motion ressemble à la motion M-1055, car là aussi les APM aident parfois la police cantonale. Dans ce cadre-là, le simple fait qu'ils ne peuvent intervenir qu'en uniforme prêle quelquefois à rire, comme lors des interventions des APM aux Pâquis, par exemple, quand la police essaie de traquer les dealers. Voir arriver les APM en uniforme suffit à avertir les dealers en question, qui s'égaillent joyeusement dans ce quartier...

Il y a donc un problème de fond. Nous avons revu les compétences des APM et il s'agit maintenant de leur donner les moyens pour aller plus à fond dans leurs engagements sur la voie publique, par le biais de véhicules balisés qui leur permettront d'intervenir rapidement, sans être pris dans les bouchons – c'est quand même invraisemblable, les taxis peuvent utiliser les voies des TPG, pas les APM! – mais aussi en cas de besoin. Il s'agit de situations extraordinaires mais qui se présentent, et les APM doivent pouvoir intervenir le cas échéant sans uniforme.

Mesdames et Messieurs, j'espère que vous ferez bon accueil à ces deux motions.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1055 est refusée par 32 non contre 18 oui.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1068 est refusée par 50 non contre 14 oui.

**7. Motion du 21 novembre 2012 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Jean-François Caruso, Daniel Sormanni, Denis Menoud et Claude Jeanne-
ret: «Encourageons les réseaux de prévention entre voisins!»
(M-1056)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le nombre des cambriolages et des petits délits a fortement augmenté, ce qui gâche la vie de nombreux habitants de notre canton.

La police cantonale vaudoise a développé le concept «Police-Population (PoPul)», qui encadre des voisins agissant préventivement contre l'insécurité.

De quoi s'agit-il, selon la description qu'en font nos voisins vaudois?

- Construire un réseau de solidarité entre voisins.
- Améliorer le partenariat police-population.
- Informer personnellement les membres du réseau.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 3350.

- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires.
- Alerter rapidement.

Comme l'indique bien la police vaudoise, «ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes délateurs. Il s'agit de favoriser les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.»

C'est en 1992 que le concept a été lancé par la police cantonale vaudoise suite à une recrudescence de cambriolages sur la Côte vaudoise, sous le nom de SMHab (Surveillance mutuelle des habitations), évoluant avec les nouvelles technologies comme les messageries électroniques et internet. Le concept a ensuite été rebaptisé «Police-Population», sur la base d'un dialogue et d'un partenariat.

Une bonne idée mérite d'être reprise, surtout face à l'importance du défi qui nous est posé actuellement. Les Genevois en ont assez des cambrioleurs qui violent l'intimité des appartements, qui détruisent l'outil de travail des artisans et commerçants. Ils sont fatigués des trafics de drogue qui se développent à grande échelle sur de nombreux quartiers.

Dans une optique de prévention et d'information, nous pouvons tous ensemble améliorer la situation, en étant réunis en vue d'un objectif commun. Des habitants de Vernier se sont déjà réunis pour proposer un concept de ce type, qui permet la participation de chacun à la sécurité collective, par la prévention. Ces dispositifs ne sont pas nouveaux, puisqu'ils sont développés dans les pays anglo-saxons et qu'ils ont été repris dans le canton de Vaud. En surveillant l'arrivée de cambrioleurs, en dénonçant un délinquant qui va commettre un délit, on fait preuve de civisme tout simplement. C'est dans cette optique que des habitants de Vernier se sont réunis, qu'ils ont fait le point de la situation et ont décidé de prendre contact avec le nouveau conseiller d'Etat chargé de la sécurité.

Cette politique de prévention essentielle doit être soutenue largement, tel est le sens de la présente motion qui fait une proposition concrète, en demandant que les habitants de notre commune soient directement associés.

Considérant:

- que les cambriolages et déprédations sur la voie publique ont fortement augmenté ces dernières années;
- que ce que l'on appelle «petite délinquance» se développe fortement et rend la vie difficile à de nombreux citoyens;
- que la police cantonale vaudoise a mis en place le concept Police-Population, qui construit un réseau de solidarité entre voisins;
- que cette politique a fait ses preuves, en particulier sur la Côte vaudoise;

- que la population demande des solutions pragmatiques et rapides pour améliorer la sécurité à Genève;
- que des habitants de la commune de Vernier proposent de lancer une expérience de ce type,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier le projet vaudois «Police-Population (PoPul)» et à évaluer sa réalisation sur Genève;
- à proposer un projet de prévention de la sécurité pour les actes criminels, qui permette de construire des réseaux de solidarité entre voisins;
- à inciter les habitants des quartiers à se réunir pour mettre en place une prévention contre les cambriolages et l'insécurité.

Préconsultation

M. Pascal Spuhler (MCG). Cette motion ne fait qu'appuyer une démarche qui a déjà été entamée et approuvée par plusieurs communes. Etant donné la petite criminalité, surtout dans certaines communes suburbaines, mais le problème existe aussi dans plusieurs quartiers de la ville, il faudrait qu'un système de prévention soit mis en place entre voisins pour éviter les séries de cambriolages commis par des gangs dans les appartements en période de vacances, par exemple. Nous ne parlons pas là de délation, contrairement à ce qu'on pourrait tout de suite imaginer, mais bien de solidarité entre les gens pour s'entraider et se protéger mutuellement.

Je pense que cette motion devrait être renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin de pouvoir en discuter. Je crois que certaines préventions ont déjà été mises en place dans ce sens par le département de l'environnement urbain et de la sécurité, avec les APM, au niveau de la proximité. Je pense que nous pouvons tout à fait développer un partenariat police-population pour mieux nous protéger de la criminalité.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 39 non contre 26 oui.

8. Motion du 21 novembre 2012 de MM. Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Guy Dossan, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Christo Ivanov et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la vraie démocratie lors des concours de la Ville?» (M-1059)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les nombreux concours d’architecture organisés par la Ville de Genève;
- le non-respect dans la réalisation des projets primés, révélé encore récemment avec les exemples emblématiques comme la «tour des Grottes» ou encore la traversée piétons-cyclistes du pont du Mont-Blanc;
- l’impact urbain et les particularités de quartiers parfois méconnues des spécialistes;
- les coûts importants engagés dans l’organisation de ces concours;
- le souci de faire accepter plus facilement les projets par la population et le Conseil municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’instaurer, pour chaque concours, une délégation du Conseil municipal dans le jury. Le nombre de personnes dans cette délégation, au minimum deux, doit être représentatif des sensibilités politiques.

Préconsultation

M. Guy Dossan (LR). Nous avons déposé cette motion à la suite de diverses expériences que certains d’entre nous ont faites. Avec la multiplication des concours en Ville de Genève où nous sommes mis devant le fait accompli, nous nous sommes dit: pourquoi ne pas associer quelques membres du Conseil municipal au jury du concours, comme le président de la commission des travaux et des constructions, le président de la commission des arts et de la culture, ou autres encore? Dans notre canton, il existe des communes où cela se fait. Par exemple, Lancy va construire une nouvelle infrastructure socioculturelle baptisée «Mégaron», située sur la boucle du tram vers l’arrêt «Pontets». Je faisais partie à titre professionnel du jury du concours en qualité d’expert et, comme il y a un équipement social, un équipement culturel et, sauf erreur, un équipement sportif, les présidents des trois commissions concernées par ce projet y siégeaient également. Ce projet n’est pas quelque chose d’anodin, puisqu’il se monte pratiquement à 35 millions de francs.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annonce, 3350.

C'est ainsi que le Conseil municipal était associé plus étroitement aux décisions des magistrats et de la fonction publique. Cela existe aussi ailleurs. Nous avons donc lancé cette idée en nous demandant pourquoi ne pas associer aux projets une délégation du Conseil municipal en qualité d'experts, à condition, évidemment, que ces experts ne soient pas tous du même bord politique.

Nous demandons au Conseil administratif de venir avec un projet qui associerait plus étroitement le Conseil municipal lors de concours, ce qui éviterait, peut-être, quelques cacades que nous connaissons ces derniers temps sur des projets de la Ville. A ce moment-là, le Conseil administratif pourrait dire que nous étions associés, que nos représentants n'ont rien dit et que nous en assumons aussi la responsabilité. Je pense que ce serait plus facile, mais nous n'en sommes pas encore là. Peut-être est-ce irréalisable pour la Ville, mais je pense que si c'est réalisable pour les grandes communes de notre canton, cela doit aussi l'être pour la Ville de Genève, ou, alors, conviendrait-il au moins de faire une étude pour voir si c'est possible.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, M. Dossan a expliqué l'objectif de cette motion. Effectivement, cela éviterait des catastrophes, comme hier soir quand nous avons discuté des Minoteries, un projet de base gargantuesque de 30 millions de francs. Nous pourrions avoir une participation démocratique sur le principe de mise au concours pour des aménagements de places ou autres installations; je prends encore comme référence la place du Rhône, dont nous avons parlé il n'y a pas si longtemps.

Mesdames et Messieurs, je prends le terme «démocratique», car depuis le début de cette soirée, en refusant d'entrer en matière sur plusieurs motions, vous n'avez pas fait preuve de démocratie. Je trouve cela dommage... Le minimum aurait été de les renvoyer en commission afin de pouvoir en discuter, mais vous n'avez même pas daigné vous y intéresser. Quand on parle de démocratie, lorsque des gens proposent des motions, un minimum de respect serait de les accepter, ou au moins de les renvoyer en commission.

Cette démocratie dont nous parlons dans cette motion, c'est la démocratie participative de ce Conseil, avec des représentations de tous les partis pour justement mettre les idées de chacun en avant. Cela permettrait d'avancer sur les projets, les travaux en Ville de Genève et les aménagements publics. Je ne peux donc que vous enjoindre de renvoyer cette motion au Conseil administratif ou en commission.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 22 non (2 abstentions).

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'accepte très volontiers cette proposition. Je trouve qu'elle va dans le bon sens, sauf que j'aimerais mettre en garde toutes celles et ceux qui auront deux casquettes, et c'est pour cela que je ne m'y aventure pas. Depuis environ sept ans que je siége ici, nous avons mené une trentaine de concours. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir fait droit à ces demandes, puisque mes prédécesseurs en faisaient peu. Nous avons défini des règles... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, c'est désagréable de parler avec ce brouhaha. Mesdames et Messieurs, que vous ne compreniez pas mon point de vue, c'est votre problème, mais que vous gêniez les autres personnes qui veulent écouter, c'est désagréable!

Cela étant, je me suis interdit de participer à ces trente à quarante concours, de donner mon avis, de faire en sorte qu'au final je puisse choisir, parce que certains de mes prédécesseurs prenaient le deuxième, qui leur convenait mieux, en disant que le premier n'était pas bon. Je me suis même interdit de faire des commentaires après coup. J'ai pris les résultats et je me suis efforcé de les appliquer. Sur la trentaine de concours, je crois que nous avons entamé vingt-cinq réalisations issues de ces concours. Cela fonctionne très bien, avec un programme très précis, et je ne remercierai jamais assez les personnes qui m'entourent d'avoir défini un périmètre précis pour chaque concours et d'avoir un jury de qualité qui permette de conclure sur des fameux projets. Je parle, par exemple, du Musée d'ethnographie, de la plaine de Plainpalais, de la passerelle de Sécheron, de l'extension de la crèche du Gazouillis et de toute une série d'autres projets.

La question qui se posera pour vous, Mesdames et Messieurs, dès le moment où vous déléguerez un ou deux conseillers municipaux – je ne vois pas comment on pourrait en déléguer sept – c'est que ces délégués auront une double fonction, à savoir signer les rapports, parce que tous les membres du jury doivent signer les rapports, et en même temps devoir défendre ici leur signature. C'est là le véritable problème, mais cela vous regarde.

Je trouve que c'est une très bonne proposition qui permettra aussi de voir que, sur l'ensemble des concours, deux ont «échoué», c'est-à-dire la fameuse tour des Grottes et la passerelle du pont du Mont-Blanc qui, aujourd'hui, parce qu'une étude est en train d'être menée sur la navigation dans la petite rade, est encore en rade – si j'ose dire.

M. Alpha Dramé (Ve). Je crois qu'il est temps de respecter le système de démocratie dans ce Conseil municipal. Nous sommes un organe de codécision avec le Conseil administratif, nous ne sommes pas un organe délibératif. En Ville de Genève et dans les communes, le Conseil municipal codécide avec le Conseil administratif. (*Remarques.*) Nous sommes un organe de codécision, parce que nous votons ici, au sein de ce Conseil municipal, toutes les décisions que doit

prendre le Conseil administratif. Au parlement, c'est un organe délibératif; le parlement légifère, l'exécutif fait exécuter au niveau cantonal. Au niveau municipal, nous sommes un organe de codécision. Chaque fois qu'une décision doit être prise par le Conseil municipal nous la votons, nous votons les crédits d'études, nous votons tout ici, cela veut dire que nous décidons avec eux...

Compte tenu de cet impératif, qui est légal, il est aussi utile, quand il y a un concours, si une commission est créée, que le Conseil municipal en fasse partie pour faire fonctionner exactement ce système démocratique. C'est ce que nous demandons. J'aimerais que cette motion soit renvoyée à la commission des travaux et des constructions pour pouvoir en discuter...

Une voix. Au Conseil administratif...

M. Alpha Dramé. Au Conseil administratif si vous voulez, comme le dit mon chef de groupe. Il est important avec cette motion de savoir que nous sommes un organe de codécision, le Conseil municipal peut participer aux différents concours qui sont organisés et peut tout à fait faire partie du jury.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je trouve que c'est une bonne idée, mais on pourrait peut-être faire autre chose. Lorsque des projets se mettent en route, un membre d'une commission est généralement le plus au courant de la situation du projet, il connaît un peu les prix, les besoins, ce qui va se faire... Concernant les gens qui évaluent les concours, nous ne les connaissons ni d'Eve ni d'Adam, ce sont sûrement des personnes formidables – des ingénieurs, des professeurs, des docteurs – mais ils ne sont pas concernés comme un conseiller municipal élu par le peuple peut l'être, qui a des décisions à prendre et qui agit pour le peuple.

Il faudrait un système pour que les conseillers municipaux, à tour de rôle, à gauche, à droite, au centre, fassent partie de cette commission et prennent des décisions avec les bien nantis, qui sont là pour dire: faisons ceci, faisons cela, car ensuite, quand nous recevons en commission des travaux et des constructions – ou une autre commission – le projet, c'est à nous de nous débrouiller avec. Puis, si on n'a pas de sous, alors le plan A ne jouera pas et il faudra trouver un plan B; on n'en finit pas!

Un conseiller municipal est au courant du début jusqu'à la fin des aboutissants des projets et je pense que c'est normal qu'il y ait deux personnes dans ces commissions pour adjuger un projet ou un autre. Je trouve que c'est une bonne idée. Maintenant, Monsieur le président, vous transmettez au magistrat en question...

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis d'accord avec vous...

M. Daniel-Dany Pastore. Alors, c'est très bien, je n'ai plus rien à dire. Je vous souhaite une bonne soirée.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste se demande si on ne devrait pas, dans la foulée, désigner deux membres de la commission des arts et de la culture pour faire la programmation du projet de la Nouvelle Comédie, parce que c'est un projet phare pour notre cité. Il se demande aussi si l'on ne devrait pas aussi désigner deux personnes pour prévoir quels seront les objets qui seront exposés dans le Musée d'ethnographie, parce que c'est un projet phare. Puis, récemment, nous avons entendu diverses propositions de la magistrate Esther Alder sur le social, et comme nous savons qu'il y a d'éminents spécialistes du social dans la commission, ils pourraient aussi se joindre à la magistrate. Ensuite, je ne doute pas que dans la créativité collective on puisse aussi adjoindre des spécialistes de la sécurité qui accompagneront M. Barazzone pour tester notamment les voies réservées aux interventions d'urgence...

Cela étant dit, on peut avoir beaucoup d'humour, beaucoup de créativité, mais je rappelle quand même que les concours d'architecture sont soumis aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Alors, quand j'entends dire qu'il faut des conseillers municipaux parce qu'ils connaissent l'impact urbain et les particularités parfois méconnues des spécialistes, j'avoue que je reste stupéfaite devant la somme de connaissances qui seraient rassemblées sur les seules responsabilités d'un conseiller ou d'une conseillère municipale, qui connaît mieux que tous les spécialistes réunis en urbanisme et en architecture le moindre coin de notre ville et, j'espère, de notre canton, parce que, avec de telles compétences, il serait dommage de se priver d'intervenir dans les concours du canton...

Je crois qu'il faut savoir raison garder, Mesdames et Messieurs. S'il y avait une délégation du Conseil municipal, d'abord sur quels critères choisirait-on deux personnes, en plus une de gauche et une de droite, avec un parti qui n'est ni de gauche ni de droite? On va au-devant de débats tout à fait sympathiques. Et qui dit que, dans tout concours d'architecture, il y a forcément une option de droite et une option de gauche, évidemment antagonistes, et qu'il vaut mieux avoir les deux tendances? Je pense que nous ne savons plus du tout où nous en sommes!

Dans les concours d'architecture, un règlement est défini par la SIA. Il y a un président du jury qui s'adjoit les spécialistes qu'il estime nécessaires pour l'accompagner dans ses projets. Le maître d'ouvrage est aussi présent et cela est fait dans le plus grand sérieux.

Mais, tout à coup, il y aurait des conseillers municipaux qui, bien sûr, pourraient délibérer, parce qu'ils sont représentatifs des sensibilités politiques. Mais pour cela il faudrait avoir un mandat pour pouvoir décider; il faudrait déjà avoir une option préétablie sur les projets pour pouvoir délibérer correctement et donner l'avis de la sensibilité politique que l'on représenterait. Je trouve que cela n'est pas sérieux.

Tout à l'heure, on a cité l'exemple des Minoteries, mais je rappelle juste que ce n'est pas un concours. Aujourd'hui, des discussions ont lieu au Grand Conseil pour modifier la loi sur les zones de développement, qui dit justement qu'on pourrait se passer d'un plan localisé de quartier là où un plan directeur de quartier est suffisamment précis, et là on pourrait organiser des concours. Mais cela répond à des normes professionnelles excessivement strictes.

Vraiment, je trouve cela complètement irréaliste, irresponsable et d'une présomption des conseillères et des conseillers municipaux qui ne sont pas du tout à leur juste place. Nous, ce que nous devons faire, c'est juger de l'opportunité de lancer un concours et, une fois que le projet est jugé, de l'opportunité ou non d'une réalisation. Je pense que chacun dans son champ de compétences permet de garantir la qualité des projets. Mais vouloir se mêler de tout sans légitimité, je pense que c'est irresponsable. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, je vous laisse transmettre à M^{me} Valiquier Grecuccio que le nombre de bêtises que je viens d'entendre est énorme... (*Protestations.*) Vous pensez que seuls des architectes peuvent être juges dans un concours, les chaussettes m'en tombent... Les conseillers municipaux ne sont spécialistes pour rien du tout, Madame Valiquier Grecuccio, alors pourquoi pensez-vous que nous sommes là? Vous n'êtes pas spécialiste pour la culture, ni pour la construction, ni pour l'aménagement, et encore moins pour les finances – ça c'est clair... (*Rires.*) Franchement, où va-t-on?

Laissons le Conseil administratif gérer tout seul avec un staff efficace et rentrons tous à la maison, comme disait mon collègue Pastore! Ce que vous venez de dire, Madame, c'est juste n'importe quoi! Evidemment que des ingénieurs ou des architectes sont les bienvenus dans un concours d'aménagement public, mais un œil neuf n'est pas non plus désagréable dans un concours.

J'ai donné un mauvais exemple tout à l'heure en parlant des Minoteries. C'est vrai que ce n'était pas un concours, mais une étude de réfection d'immeubles, cela n'a rien à voir avec le sujet dont nous parlons ce soir. Mais je donne un autre

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

exemple, la place du Rhône où, s'il y avait eu quatre yeux de conseillers municipaux pour jeter un coup d'œil dans cette affaire, peut-être qu'on aurait eu un autre projet.

Cette motion demande simplement d'avoir une idée, peut-être de la gauche, peut-être de la droite – mais pas forcément opposées sur tout – et un regard neuf dans ces concours qui font appel malheureusement trop souvent à des spécialistes obnubilés par une certaine vision. La vision du citoyen, la vision populaire que nous représentons tous, on l'oublie bien souvent dans ces aménagements publics qui devraient, par principe, être un plaisir pour le concitoyen et non pas une corvée de plus à subir.

Je pense que cette proposition est relativement simple et qu'il n'est pas nécessaire d'en discuter longtemps en commission: sommes-nous intéressés ou non par un esprit participatif, un esprit citoyen? Si oui, renvoyons cette motion au Conseil administratif! Nous pourrions demander, parce qu'on ne va pas non plus nous piéger si ce n'est pas faisable, de mettre cette idée à l'essai pour un ou deux concours; libre à M. Pagani de nous le proposer. Puis, si cela fonctionne, on continue; si cela ne fonctionne pas, on renonce. Mais venir nous dire que nous ne sommes spécialistes pour rien, c'est un peu n'importe quoi, ou alors vous n'avez rien à faire ici!

M. Guy Dossan (LR). Monsieur le président, nous avons l'habitude de recevoir des leçons de M^{me} Valiquer Grecuccio – vous lui transmettez... Elle a la science infuse sur tout, et principalement sur les travaux. Mais pourquoi ce qui fonctionne ailleurs ne marcherait-il pas dans notre Ville? Je veux bien qu'elle nous oppose les normes SIA, mais c'est valable pour tout le monde. (*Remarque de M^{me} Valiquer Grecuccio.*) Excusez-moi, Madame, mais si ce n'est pas valable pour la commune de Lancy, pourquoi est-ce valable pour la Ville de Genève quand on fait une proposition? Puis je pense que le Conseil municipal et les autorités municipales de la Ville de Lancy apprécieront d'entendre dire que le travail n'est pas fait avec sérieux. C'est vrai que certaines communes ont des conseillers municipaux qui ne sont pas très intelligents et qu'ici nous respirons l'intelligence à longueur de soirée... (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, restons quand même un peu réalistes! Avec cette motion, nous n'imposons rien, nous demandons si c'est possible. J'admets que ce n'est pas un concours, mais, quand il s'agit d'un projet de rénovation d'un immeuble, on demande aux locataires s'ils sont d'accord avec ce qui se fera; évidemment, ils sont tous éminemment professionnels de la construction... Quand on veut faire un parc ou aménager des places de jeux, on demande à des associations, diverses et imprévues, qui sont toutes des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement... Ce qui est valable pour des projets d'aménagement tout

à coup ne marche plus quand il s'agit des grands projets de la Ville et que nous demandons que le Conseil municipal soit consulté ou intégré à la procédure. Les élus, ici, sont tous – excusez-moi du vocabulaire – des abrutis finis!

Mesdames et Messieurs, restons quand même un peu réalistes, les commissions ont des gens à l'intérieur qui voient les choses d'un œil extérieur. Souvent, on a vu sortir de commission des propositions qui émanaient justement de gens qui ne sont pas des professionnels de la branche – des travaux, du social, ou je ne sais quoi encore. Je ne comprends pas que vous vouliez absolument refuser cette idée alors qu'il peut parfaitement en sortir des choses positives. De toute façon, dans un jury de concours, il y aura quinze jurés, deux ou trois conseillers municipaux et ce ne sont pas ces derniers qui feront basculer le résultat du concours. Mais au moins nous serons consultés en amont pour des projets importants.

Pour une fois, c'est une proposition qui ne coûte rien; elle demande simplement d'étudier la possibilité d'intégrer le Conseil municipal plus avant dans une procédure de projet. Renvoyons cette motion au Conseil administratif et laissons-le revenir avec une proposition... ou rien, s'il estime que c'est vraiment impossible à mettre en œuvre en Ville de Genève.

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, franchement, je vous invite à garder la tête froide. Vous vous installez dans une confusion des rôles. Je veux dire par là que ce qui est possible dans une petite commune ne l'est pas en Ville de Genève. Les auteurs de ce projet sont en train de créer un nouveau rôle qui, dans les faits, se situerait entre l'exécutif et le délibératif.

Chers collègues, vous savez très bien que des élus qui ont la parole facile et qui se trouvent au milieu d'un aréopage d'habitants remportent généralement le morceau. Alors, que voulez-vous? Les deux représentants que vous choisiriez au Conseil municipal et que vous enverriez dans ces jurys, vous le savez bien, vont y promouvoir les projets qu'eux souhaitent réaliser.

La démocratie participative – si l'on en veut – est celle qui consiste à associer les habitants du quartier dans un projet. Mais ne mélangez pas les casquettes! Nous faisons partie du délibératif et il nous appartient en dernier ressort de juger des propositions quand elles sont présentées en bout de processus. C'est à nous à ce moment-là de dire oui ou non, mais pas de les juger en amont. A mon avis, il s'agit là d'un dévoiement de la mission de notre délibératif et je vous invite à refuser cette motion.

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien considère que c'est une fausse bonne idée pour deux raisons. La première est

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

que cela aurait pour conséquence de faire perdre au Conseil municipal sa pleine et entière indépendance et, finalement, sa liberté de soutenir ou non les projets issus des concours qui lui seront présentés par l'exécutif. Nous estimons qu'il est préférable d'avoir une saine distinction des casquettes des uns et des autres. L'exécutif propose et le Conseil municipal dispose.

La deuxième raison, et probablement la plus importante, c'est qu'au risque de briser certaines illusions ce soir, Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal n'a simplement pas les compétences en la matière. Laissons les architectes et les ingénieurs faire leur travail! A chacun son métier. Je suis étonnée que cette idée émane de partis qui sont d'habitude plutôt proches des milieux de la construction, parce que je ne pense pas que marcher de la sorte sur les plates-bandes des compétences des ingénieurs ou des architectes soit vu d'un très bon œil.

Le Parti démocrate-chrétien ne veut pas de politisation de ces concours et c'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

M. Morten Gisselbaek (EàG). On entend un peu tout et n'importe quoi et je pense que cela montre bien la difficulté de l'exercice qui, à mon avis, pourrait être intéressant. Je pense qu'il vaut la peine de renvoyer cet objet en commission pour l'étudier et réfléchir à toutes ces choses, ou au Conseil administratif.

Je milite depuis des années dans les associations d'habitants où nous demandons à être représentés dans des concours, et nous envoyons des gens qui ne sont pas forcément des professionnels. D'ailleurs, j'ai fait partie de concours où il y avait des gens de droite, de gauche, des professionnels et des non-professionnels. Dans un jury de concours, on fait ce qu'on devrait parfois essayer de faire ici, c'est-à-dire travailler ensemble pour dégager les meilleurs projets. La question ne se pose pas à ce moment-là de savoir si on est de droite ou de gauche, car si on est face à un projet de logement social, on essaie de réfléchir logement social; si c'est une œuvre d'art, on réfléchit autrement. Cela pourrait pacifier les rapports de notre Conseil municipal avec l'administration si on pouvait arrêter d'entendre systématiquement que les jurys ont choisi des mauvais projets. Cet exercice pourrait être intéressant. Il vaut la peine d'y réfléchir.

Mais ce sera difficile et il faudra choisir des non-professionnels parmi nous, sinon cela ne fonctionnera pas, et trouver des gens très disponibles. Cela posera des questions, mais je pense que pour un bon fonctionnement l'exercice peut être tout à fait positif. C'est la raison pour laquelle je soutiens le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Gary Bennaim (LR). Pour commencer, et histoire de détendre un peu l'atmosphère, je dirais que l'ironie est un art et que, lorsqu'on veut se moquer

du reste de l'assistance, il faut réussir à mettre dans le ton une petite légèreté qui fait que les gens comprennent qu'on plaisante. Parce que, quand on écoute d'une seule oreille, on se demande: mais que nous raconte M^{me} Valiquer Grecuccio? Et, tout à coup, on se dit: ah, elle plaisantait! Et on part d'un bon éclat de rire...

L'ironie, c'est effectivement d'entendre la passionaria du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et de la commission des travaux et des constructions nous expliquer que, comme nous sommes présomptueux et donneurs de leçons, nous pensons pouvoir nous mettre dans un jury.... On ne se met pas dans un jury, on est déjà – vous transmettez, Monsieur le président – en train d'écrire le règlement d'application. On n'est pas en train de demander qui doit porter quelle cravate, on est en train, à travers cette motion, de dire: et pourquoi pas? Au lieu de découvrir à la fin du concours des trucs comme une passerelle à 30 millions de francs, quand on s'attendait à ce qu'elle coûte 12 millions. Pourquoi ne pas être présents au moment où le concours est lancé et où, par exemple, au hasard – je fais de l'ironie – M. Pagani dit aux différents participants: allez-y, faites ce que vous voulez, faites-vous plaisir! (*Protestations.*) C'est ce que vous nous avez dit en commission, nous n'avons pas mis de règles, nous avons laissé les participants profiter de leur créativité.

C'est là où, peut-être, il serait intéressant d'avoir des représentants de l'une ou l'autre des commissions. Eh oui, Madame Valiquer Grecuccio – vous transmettez, Monsieur le président – vous avez raison, peut-être qu'il faudrait le faire, pas seulement à la commission des travaux et des constructions ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais également y réfléchir pour le social ou la sécurité. Je pense qu'il serait intéressant, dès le départ, d'avoir une vue sur les montants qui sont en train de s'additionner plutôt que d'avoir la surprise en séance plénière, voire par un article de journal.

M^{me} Valiquer Grecuccio nous a parlé des normes SIA, nous a dit qu'il y a des règles, SIA 142 – je fais un peu Grégoire Carasso, mais je ne connais pas toutes les normes SIA par cœur et je cite de mémoire: «Le maître de l'ouvrage a la compétence, en particulier, de choisir les membres du jury (...) et des éventuels spécialistes-conseils. (...) Le jury doit disposer de compétences suffisantes dans les domaines professionnels concernés et se composer en majorité de membres indépendants du maître de l'ouvrage.» Je pense là qu'on peut considérer que le Conseil municipal est suffisamment indépendant du Conseil administratif.

Puis M. Zaugg a soulevé un point intéressant quand il parlait de la participation des associations, comme des associations de quartier, car on peut se demander s'il n'y a pas là un peu de collusion; malheureusement, je n'ai pas l'impression que ce soit la droite qui fasse ce genre de chose en règle générale. Pour la blague et la petite cerise sur le gâteau, on se souviendra naturellement de la qualité de la tour Pagani aux Grottes, qui est passée de 15 m à 11, à 9, à 2 et, mainte-

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

nant, en sous-sol... Mais à partir du moment où cela fait plaisir aux habitants, tant mieux pour eux! A ce sujet, Monsieur Pagani, je vous rappelle vos paroles: «Je vous le présente, mais ce n'est pas mon projet.» Alors, quand c'est un mauvais projet, ce n'est plus le vôtre... mais n'hésitez pas à nous le proposer!

Je vais dire encore un autre truc. J'ai trouvé présomptueux de nous expliquer que nous étions nuls; j'ai trouvé présomptueux de nous expliquer que seuls certains maîtrisent; j'ai trouvé présomptueux de nous dire qu'on se mêle de ce qui ne nous regarde pas. C'est faux, inexact, et c'est dommage! En tout état de cause, si les conseillers et conseillères démocrates-chrétiens considèrent que c'est une mauvaise idée, trahissant en cela la signature d'Alain de Kalbermatten, qui, malheureusement, n'est pas parmi nous ce soir, ce n'est pas grave, ils n'ont pas envie de mélanger les casquettes, et la boucle sera bouclée. M. Pagani nous disait qu'il ne mélangeait pas les casquettes... pour un conseiller administratif, député qui siège à la commission des travaux, je dis: bravo!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Même si je ne peux que saluer mon préopinant M. Bennaim, je ne serai pas un orateur hors pair comme lui, qui vient de nous en faire une grande démonstration. En ce qui concerne cette motion, à la commission des arts et de la culture, on nous a amené directement le projet du pavillon de la danse. Je pense que tous les commissaires ici auraient aimé participer à ce jury et que, avec tous les projets qui nous ont été présentés, ce n'est peut-être pas celui qui est sorti qui aurait été choisi.

Il est clair que nous ne sommes pas tous des spécialistes, bien qu'il y ait aussi des architectes compétents dans ce parlement. Néanmoins, nous aurions peut-être une vision différente et comme nous sommes élus par le peuple, sans être des professionnels, nous avons une sensibilité différente de celle des professionnels.

Je vous donne un exemple, qui n'a rien à voir avec l'architecture. En été 2012, sur le pont du Mont-Blanc, on a pu voir de magnifiques drapeaux avec pour emblème des kébabs; c'est tout de même un prix de la Ville de Genève: 10 000 francs! Je pense – mais je peux me tromper – que, si des élus avaient été dans le jury, ce n'est pas ce choix-là qui aurait été fait. C'est clair qu'en matière de culture tout est sujet à discussion, mais les commentaires de citoyens outrés parus dans la presse n'étaient pas très agréables. Nous, nous sommes quand même élus par le peuple et nous avons notre mot à dire.

Pour revenir aux concours d'architecture, je pense qu'un, deux, trois représentants dans le jury ne seraient pas de trop. Evidemment, nous aurions les indications des architectes, mais avec une sensibilité différente. Je pense que le dernier projet – à mon goût, on aime ou pas – ambitieux, créatif et innovant est celui qui a été fait aux Grottes. Puis derrière les Grottes, c'est les Schtroumpfs, à

l'époque de M. Ketterer. Depuis, au niveau de l'architecture à Genève, je trouve que nous sommes très petits, alors que nous voulons toujours être au centre du monde: Genève, grande république! Non, on n'innove pas grand-chose à Genève. Mais avec des représentants de ce parlement dans le jury, il pourrait y avoir peut-être quelque chose de nouveau.

M. Pascal Holenweg (S). Cette proposition m'en rappelle deux autres qui ont été étudiées par la commission des arts et de la culture et qui visaient, plus franchement encore que celle-là, à transformer les conseillers municipaux en membres de jury de concours. Il s'agissait carrément de transformer la commission des arts et de la culture en jury de concours, la commission devenant un jury de concours et décernait des prix pour les artistes et créateurs de l'année. La même proposition ayant été faite pour les sportifs de l'année, je suppose que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication va désigner le policier municipal de l'année, que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse va désigner le sans domicile fixe (SDF) de l'année, et que la commission du règlement va désigner le conseiller municipal de l'année... (*Exclamations.*) Je tiens à préciser tout de suite que je ne présenterai pas ma candidature à ce prix...

Il y a une confusion constante entre le rôle des élus politiques et le rôle des experts. Si on crée des jurys, c'est pour qu'ils soient indépendants des pouvoirs politiques qui, finalement, décideront du résultat des concours. Si vous confondez la fonction d'élu politique et la fonction de membre d'un jury, que vous farcissez les jurys de représentants des partis politiques ou des instances politiques, vous dévaluez le jury lui-même et le résultat de son travail. Le résultat du travail d'un jury doit être, du point de vue politique, incontestable, parce que dégagé des engagements politiques de ceux qui, finalement, vont voter les crédits et accepter les projets.

Si vous farcissez les jurys de concours de représentants d'instances politiques, d'organisations politiques, de pouvoirs politiques – nous sommes en tant que délibératif un pouvoir politique – la décision même du jury sera suspecte d'avoir été prise non pas en fonction de la qualité du projet qui lui sera soumis, mais en fonction des pensées, des arrière-pensées ou des arrière-arrière-pensées de représentants politiques divers et variés, et le plus divers et variés possible, qui siégeront dans ces jurys.

La légitimité d'une décision d'un jury de concours, qu'il s'agisse d'un concours d'architecture, d'un concours culturel ou de décerner le prix du sportif, du policier ou du conseiller municipal de l'année, tient à son indépendance. Elle ne tient pas à sa représentativité du Conseil municipal, d'autant que le Conseil municipal, en fin de travail, a la possibilité non seulement d'étudier le projet

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

adopté, mais aussi d'adopter définitivement le projet qui lui est soumis; il a la possibilité de le faire en commission, il a la possibilité d'en débattre en séance plénière, d'en redébattre en commission, de renvoyer le projet plusieurs fois en commission si celui-ci ne lui plaît pas et d'en redébattre au moment où il s'agit de voter les crédits.

Nous ne sommes pas dépossédés du pouvoir d'examiner le résultat des travaux des jurys, nous sommes dépossédés du pouvoir de faire ce travail nous-mêmes, car ce n'est pas à nous de le faire. Si on constitue des jurys et qu'on ne demande pas au Conseil municipal d'être lui-même le jury, c'est précisément pour que des gens qui ne sont pas au Conseil municipal puissent donner leur avis, non pas leur avis en tant qu'élus, mais leur avis en tant qu'experts – avec le «E» majuscule ou le «e» minuscule qui convient – en tant que personnes qui vont se prononcer sur un projet, sans être ceux qui vont décider des crédits sur ce projet. La légitimité d'un jury tient à son indépendance.

C'est aussi la raison pour laquelle il est parfaitement légitime que les habitants d'un quartier où un projet est implanté soient représentés dans le jury, mais les habitants du quartier où le projet est implanté, pas les élus de la municipalité. La représentation des habitants est effectivement un critère de démocratie. Il est d'ailleurs assez curieux que ceux qui maintenant se battent pour que les conseillers municipaux soient membres des jurys sont les mêmes qui ont, pour dire le moins, des réticences à la démocratie participative et à la participation des habitants des quartiers dans les projets qui concernent les habitants des quartiers.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas un jury de concours, nous sommes un parlement municipal, le parlement d'une commune de moins de 200 000 habitants – pas le parlement de Shanghai ou de Pékin. Les décisions que nous prenons ici nous les prenons en tant qu'élus politiques. Nous n'avons pas à confondre notre qualité d'élus politiques avec la proclamation que nous serions des experts membres de jurys. Un jury qui comporterait des représentants de partis politiques – au pluriel ou au singulier – en tant que tels est un jury dont le résultat du travail est dévalué. D'une manière générale, l'indépendance du prononcement sur la qualité culturelle, la qualité sportive ou la qualité architecturale des projets nous tient beaucoup plus à cœur que la représentation du Conseil municipal dans les jurys. Chaque fois qu'on a confondu les politiques et l'expertise, qu'on a voulu donner à des politiques le pouvoir de décider ce qui est beau, bien, juste culturellement, sportivement ou architecturalement, on a abouti à des catastrophes, à des navrances architecturales, à des choses qui, finalement, confortent beaucoup plus la prétention, la vanité, l'amour-propre des politiques que la qualité des projets qu'on examine.

Le meilleur moyen de sauvegarder la légitimité du travail des jurys et la légitimité de nos décisions est de les séparer, de ne pas les mélanger. Les conseillers

municipaux n'ont rien à faire dans un jury, les membres d'un jury n'ont rien à faire dans un Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne résiste pas au plaisir de participer à ce débat, parce que, finalement, c'est un débat sur l'architecture. Tout à l'heure, nous avons débattu de la politique étrangère de la Ville de Genève, maintenant nous débattons réellement de ce qu'est l'architecture.

Juste pour situer le fond du problème, j'avais un professeur en architecture qui disait que cela ne l'intéressait pas de discuter avec ses contemporains sur l'architecture, parce qu'il construisait pour les gens dans cinquante ans, qui ne sont pas encore nés. C'était dans les années 1970, 1980, ce n'est pas si vieux. C'était une architecture très sportive et de combat aussi, puisque cela finissait de temps en temps dans la rue avec des affrontements... je pense par exemple à la démolition du quartier des Grottes. Mais c'est une tendance politique de dire que l'architecture doit prendre en considération des gens qui ne sont pas encore nés, tant du point de vue de la typologie des appartements pour maintenir une diversité que du point de vue de l'urbanisme des espaces publics.

La question du concours s'inscrit là-dedans. M. Haas a pris la parole pour dire qu'il a la science infuse et qu'il ira dans le jury pour imposer le bon sens populaire. Je pense qu'il se trompe. C'est un autre positionnement qu'on doit avoir dans le jury d'un concours, c'est de dire: «Voilà, je dois réfléchir avec les autres, des professionnels, pour porter le projet qui permettra aux générations futures d'exister.» Malheureusement pas aux Minoteries, où il n'y a pas eu de concours, parce que, s'il y en avait eu un, on se serait posé cette question-là, et on ne serait peut-être pas dans la cacade dans laquelle on se trouve aujourd'hui.

A Chandieu par exemple, l'école primaire «petit bateau», que vous avez acceptée et qui est en construction, je crois qu'elle intègre ce que sera une école publique dans cinquante ans, avec une piscine, des lieux communs, une salle polyvalente, que le contenu de l'école soit un peu autre que ce qui doit se passer dans la classe. Tout cela est intégré dans l'architecture de Chandieu. Je trouve que c'est un très beau projet.

Mais ce serait une erreur si vous y alliez en disant: «Je ferai respecter la position du Conseil municipal.» Il y a 70 à 80 concurrents, des bureaux d'architectes qui viennent d'Espagne. Nous en avons qui sont venus même du Japon faire des concours, car ils veulent mettre à notre disposition leurs compétences pour l'avenir. Si vous ne vous y mettez pas avec eux pour choisir les meilleurs projets, l'exercice sera raté. Je maintiens que j'entre en matière, mais cela veut dire que tout le monde doit faire un effort, comme j'ai fait l'effort de mettre en place sys-

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

tématiquement ces concours pour faire de l'architecture et ne pas simplement mettre un toit sur la tête des gens.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais relever deux points, un sur le fond et un autre sur la forme, qui me concerne. Celui sur le fond, et M. Zaugg l'a très bien relevé, c'est le problème de la participation des habitants ou, en tout cas, des personnes concernées par le projet. Cela s'appelle la démocratie participative. Si je ne me trompe pas, généralement, la démocratie participative est largement contestée par la droite.

Cela fait trente ans que je défends la démocratie participative; j'ai été moi-même membre de jurys de concours en tant qu'habitante, et la démocratie participative s'exerce lorsque l'on est concerné par un projet dans un jury de concours. Je remercie le groupe démocrate-chrétien de l'avoir souligné, on a parlé jusqu'à maintenant de la participation des élus, puisque cette motion non seulement demande des élus dans un jury de concours, mais aussi d'instaurer une délégation. Généralement, délégation veut dire que les personnes que l'on délègue sont munies d'un pouvoir d'appréciation et de décision. Comment les personnes qui seront déléguées auront-elles une légitimité pour parler au nom du Conseil municipal, puisqu'on dit qu'on prend les deux bords politiques?

J'aimerais maintenant répondre à M. Dossan et à M. Bennaïm – vous transmettez, Monsieur le président – que j'ai toujours été très courtoise dans mes interventions. Je ne supporte pas, à titre personnel, alors que je préside la commission des travaux et des constructions et que j'ai toujours entretenu des rapports cordiaux avec M. Dossan, de l'entendre dire que je me comporte comme une personne qui aurait la science infuse. Dans les projets que j'ai défendus et dans mes interventions non seulement j'ai eu du respect pour mes collègues, mais je crois pouvoir dire que j'ai la légitimité pour me prononcer et être reconnue pour avoir toujours travaillé d'une manière transversale avec les habitants, les promoteurs, les associations de locataires et avec les associations qui interviennent au niveau professionnel. Je n'ai jamais manqué de respect à quiconque.

Vous transmettez aussi à M. Bennaïm que je ne suis pas la passionaria du DALE, puisque je n'y travaille pas. En revanche, je veux bien être une passionaria du logement et de l'aménagement, parce que ce qui me motive et qui m'a toujours motivée, ici et ailleurs, c'est de défendre les questions d'architecture, d'aménagement, les besoins en logement, de répondre aux besoins prépondérants et de faire avancer les projets. De cela, je suis fière, parce que j'ai pu le faire avec des partenaires différents.

Je n'accepte pas les attaques personnelles, parce que je n'ai jamais manqué de respect à quiconque et, en tant que présidente de la commission des travaux et des constructions, je ne participerai pas à un jury de concours. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). J'ai failli avoir la larme à l'œil après le discours de M^{me} Valiquer Grecuccio. Je suis désolé pour elle si elle s'est sentie attaquée ce soir sur cette simple motion, qui demande une politique participative de la part de l'ensemble de ce Conseil sur des projets de concours d'aménagement. On ne demande pas la lune. M. Pagani accueillerait presque cette motion à bras ouverts, en tout cas il a eu une oreille attentive, car il pense qu'il n'est pas inutile d'y réfléchir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on pourrait faire un ou deux essais, déjà pour voir si c'est faisable, avant de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Monsieur le président, je suis un peu étonné de la réaction des partis de gauche. En revanche, je salue l'intervention de M. Gisselbaek qui, en tant que professionnel, a souligné que dans les concours il n'y a pas que des architectes ou des ingénieurs agréés, mais aussi des gens qui ont leur avis à donner et qui participent à un concours. Ce n'est pas deux conseillers municipaux qui décideront pour le concours, c'est un ensemble de personnes qui amèneront des idées en vue de choisir un projet susceptible de plaire au plus grand nombre de gens possible.

Mesdames et Messieurs, je crois que vous déformez totalement le sens de cette motion et je ne peux que vous enjoindre de renvoyer cette motion à M. Pagani, qui viendra avec une proposition, même à titre d'essai pour un ou deux concours, afin de voir si ce Conseil municipal est capable de prendre une décision en bonne intelligence. Cela n'a rien à voir si c'est un membre de la gauche ou de la droite, même deux membres de la gauche, cela ne me pose pas de problème; mais ces gens devront avoir un esprit ouvert et participatif dans ce genre de projet.

La demande de cette motion, même si certains l'ont dit avec moquerie, nous pourrions très bien l'adapter pour d'autres projets d'envergure. Nous avons parlé de sécurité, d'art, pourquoi pas? Plutôt que de débattre des heures et des heures pour ne rien dire, avançons et soyons constructifs!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des orateurs. Le dernier intervenant est M. Pierre Gauthier.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je suis navrée des propos tenus par M. Pagani concernant le bon sens. Durant ces quarante dernières années, il y a eu beaucoup de créations architecturales et, ayant grandi dans le milieu de la construction avec un père ingénieur et un grand-père entrepreneur, bien que je ne pense pas avoir la science infuse, quand je vois certaines âneries qui ont été faites – excusez-moi – cela me frappe. Par le fait que nous avons peut-être moins de formation, je pense qu'il est très important d'avoir la possibilité de participer au choix dans les

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

concours pour qu'on ne nous impose pas un certain nombre de choses. Je crois d'ailleurs savoir reconnaître quand une réalisation est très belle. Là, vraiment, il pourrait être utile d'avoir notre mot à dire.

Je pense aussi que les conseillers municipaux ont la particularité, sauf peut-être du côté du Parti libéral-radical, de parler avec les gens. On nous arrête dans la rue, nous avons énormément de connaissances et nous obtenons un certain nombre de ressentis et d'informations sur le besoin des gens que des architectes venus d'ailleurs, même du Japon, n'ont pas. Il faut aussi dire, lorsqu'on ouvre un concours, qu'on fait plaisir à tous les architectes qui, en Europe, et malheureusement ici aussi, sont en très large surnombre, et qu'on leur permet de démontrer ce qu'ils savent faire. Evidemment, ils ont une tâche d'autant plus difficile que nous avons dans le canton de Genève un certain nombre de règles tellement contraignantes qu'il devient presque impossible de construire en toute liberté.

Les concours, c'est bien, cela donne aux architectes la possibilité de s'exprimer, mais si on faisait un comparatif avec la peinture et que, tout à coup, pour une construction, on avait un Picasso style cubiste, les gens pourraient venir dire que c'est très bien, mais qu'on n'est pas très sûrs que cela nous sera utile dans cinquante ans.

Il y a à connaître les lieux et les coutumes. M. Pagani parlait d'école d'architecture tout à l'heure et je me rappelle bien des chapelles genevoises qui ont évolué en architecture de façon totalement déprimante. J'étais invitée à un dîner chez un architecte dans le sud du canton... (*Exclamations.*) Il y a de cela trente ans, et je me disais: «Mon Dieu, sa pauvre femme...» Je suis allée me laver les mains et le lavabo était une bille d'acier dépoli: rien pour poser un savon, rien pour poser son rouge à lèvres, c'était le minimum des minima. (*Brouhaha.*) Je suis navrée que cela ne vous plaise pas, mais il y a des chapelles d'architecture genevoises...

Le président. Mesdames et Messieurs, laissez parler l'oratrice, s'il vous plaît! Continuez, Madame Magnin.

Mme Danièle Magnin. Je n'avais pas l'intention d'arrêter, Monsieur le président. Bien souvent, les projets sont d'une tristesse affligeante. Par exemple, à l'entrée du Petit-Lancy, on arrive à côté d'un bâtiment qui appartient à une caisse-maladie et qui fait l'arrondi depuis la route de Chancy en direction du pont Butin. Cet immeuble est d'une tristesse à pleurer, il est entièrement gris, quasiment borgne et je ne comprends pas comment on a pu, dans notre canton, autoriser des horreurs pareilles. Cela ne peut que donner le cafard à la population. Ce n'est pas notre boulot de donner le cafard à la population... Nous, politiciens, nous devons faire en sorte que les gens soient contents.

Je pense qu'il est très important que nous puissions avoir un petit mot à dire. Je voudrais encore juste mentionner le projet Nouvel. A mes yeux, comme vous le savez peut-être, pas de nouvelles, bonnes nouvelles! C'est une vraie catastrophe. On arrive à des projets ahurissants alors qu'on pourrait avoir choisi des choses plus modestes. Mais non, pour faire plaisir à un magistrat, on choisit des choses plus ou moins grandioses. Je suis très heureuse d'entendre M. Pagani nous dire qu'il veut aussi avoir notre avis pour faire un travail relativement commun, qui satisfasse le plus grand nombre. Je vous invite à soutenir ce projet.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, l'idée de cette motion nous paraît excellente. Nous avons écouté les débats et nous sommes un peu surpris que les grands défenseurs de la démocratie participative disent que les habitants sont intéressés, mais pas les conseillers municipaux. Si les conseillers municipaux des bancs d'en face ne sont pas intéressés, ils ne sont pas obligés d'y participer, mais de mon côté nous sommes assez intéressés par les réalisations des projets de la Ville, et aussi au niveau des coûts.

Plutôt que de renvoyer cette motion au Conseil administratif, nous aimerions déjà l'étudier en commission, non pas pour toucher des jetons de présence, mais parce que cette idée mérite quand même un peu de réflexion et une étude plus approfondie, plutôt que de refiler directement la patate chaude à M. Pagani, qui en fera ce qu'il en voudra... (*Brouhaha.*) Mais vous ne m'écoutez pas...

Une voix. Oui, on vous écoute...

Le président. Monsieur Rudaz, soyez content, vous êtes écouté et bien écouté. Poursuivez!

M. Marc-André Rudaz. Nous vous proposons non pas le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif, mais à la commission des travaux et des constructions pour une réflexion un peu plus élargie sur le principe. Puis on remercie beaucoup les champions de la démocratie participative qui ne veulent pas participer.

M^{me} Patricia Richard (LR). Mesdames et Messieurs, ce soir on parle beaucoup, alors que le magistrat est le premier à dire qu'il est d'accord. Ici, tout le monde m'appelle la boulangère et pourtant je ne sais pas fabriquer du pain; en revanche, je sais ce qu'il y a dedans, je sais comment mon mari le fabrique et je

sais ce que mes clients aiment, parce que je les écoute. Pourquoi certains d'entre nous ne pourraient-ils pas aller directement voir les projets d'architecture, ou les projets concernant l'art, par exemple? Même le magistrat dit qu'il trouverait cela très intéressant. Cessons de parler et votons!

M. Grégoire Carasso (S). Je ne résiste pas à la tentation d'explicitier la raison pour laquelle le Parti socialiste, qui doit certainement être un des plus grands défenseurs de la démocratie participative, ne souhaite pas voir les élus que nous sommes – démocratie représentative, directement mandat du peuple – rentrer dans des organes de jurys de concours où l'on trouve des professionnels. Nous considérons que notre rôle de politiques, notre rôle de démocrates représentants du peuple dans cette enceinte n'est pas de jouer avec les experts, mais de dire, à la fin, oui ou non à un projet, ou avec une modification. C'est une différence fondamentale.

Nous sommes en faveur de la participation des habitants dans ces concours, la démocratie participative, et nous sommes évidemment en faveur de la participation des experts, à un titre ou à un autre. Mais les politiques, ceux qui sont dans la famille démocratie représentative, ont un boulot à faire à un autre moment dans le processus. En l'occurrence, celui de ce délibératif est au bout d'un projet au niveau du crédit d'étude, du crédit de réalisation, en toute impartialité, en toute indépendance et en toute autonomie, sans avoir été mouillé d'une quelconque manière. Monsieur le président, vous transmettez aux arbitrages des jurés, des habitants, de tout ce qui peut faire le charme d'un jury de concours.

Puis le groupe de l'Union démocratique du centre n'ayant pas pris la parole tout à l'heure, j'étais persuadé que c'était pour reconnaître cette différence, parce que, s'il y a bien un parti qui généralement est clair sur les distinctions qu'il doit y avoir entre experts et élus, c'est celui-là.

J'avais une remarque sur la forme à votre attention, Monsieur le président. Au nom du groupe socialiste, dans un débat qui était intéressant, qui a été animé parfois, mais le groupe socialiste est toujours rigoureux sur les principes et les non-attaques aux personnes, je considère qu'au moins deux interventions du groupe libéral-radical tout à l'heure ont largement dépassé ce principe d'un débat sain et de qualité. Généralement, vous le faites respecter; là, vous sembliez ailleurs. Je tenais à le mettre en évidence. (*Applaudissements.*)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). J'ai mon optique personnelle et je m'adresse surtout à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche. Au niveau de l'âge, je suis au début de l'hiver, donc je ne fais pas de

la politique pour moi, mais pour l'avenir, et il est temps de dépoussiérer certaines choses qui existent depuis trop longtemps.

Nous avons été élus par le peuple, nous devons le représenter; nous devons agir pour le bien de la population, pour l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants, pour ceux qui sont encore jeunes dans cette assemblée. Alors, quand on a la possibilité de faire des choses intelligentes, nous devons être présents, nous devons pouvoir participer. Nous ne nous sommes pas engagés pour juste venir de temps en temps appuyer sur un bouton, écouter les débats, digérer notre souper et rentrer à la maison. Non, nous sommes là pour travailler, pour faire des choses constructives.

Et vous, les gens sur les bancs d'en face, qui voyez tout le temps rouge quand nous, les blancs, nous disons quelque chose, je vous le dis, vous êtes incriminés dans cette affaire, car ce n'est pas une histoire de partis politiques, c'est l'ensemble de ce Conseil municipal, c'est pour tout le monde. On ne va donc pas voter pour un parti ou un autre, on va voter pour nous tous, pour l'avenir de nos enfants. Il faut penser aux conséquences futures quand nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants demanderont à nos propres enfants: «Mais qu'ont-ils fait à l'époque? Ils étaient timbrés, cela ne tient pas debout cette loi, ou cette construction, ou cette initiative, et maintenant qu'allons-nous faire, car il n'y a pas ceci ou pas cela?»

Je pense que nous, conseillers municipaux, qui sommes informés de ce qui se passe en ville, nous qui connaissons nos besoins et nos moyens – que nous avons ou pas, malheureusement – nous devons participer à tour de rôle à de bonnes actions, de bonnes décisions et construire cette ville pour l'avenir ensemble, pas forcément ceux de gauche, de droite ou du centre. On s'en fout! Nous sommes là ensemble, en tant que conseillers municipaux.

Mesdames et Messieurs, réfléchissez bien – Monsieur le président, vous transmettez – nous avons là les moyens d'agir pour l'avenir, alors prenons la bonne décision et agissons!

M. Pierre Gauthier (ÈàG). C'est vrai que cette proposition, a priori, pourrait sembler être une séduisante idée... (*Plusieurs personnes regardent des photos au fond de la salle.*) Je vois que des photos affriolantes circulent au fond de la classe...

Le président. Madame Courvoisier, s'il vous plaît, éteignez l'écran de votre tablette! Vous ferez cela après, merci. Continuez, Monsieur Gauthier, ne vous laissez pas distraire.

Motion: vraie démocratie lors des concours de la Ville

M. Pierre Gauthier. Il me semblait qu'on avait voté des sanctions pour ceux qui troublaient l'ordre dans ce Conseil municipal... (*Rires.*) Je n'ai pas voté pour, je comprends tout à fait. Pour revenir à quelque chose de plus sérieux, le problème de cette proposition, qui peut paraître séduisante, c'est qu'il n'est pas possible de la mettre en œuvre, parce que les membres d'un jury sont tenus au secret de délibération. Cela vient de m'être confirmé par le conseiller administratif en charge des constructions. Ce qui fait que si cette motion était acceptée, les personnes qui seraient déléguées par le Conseil municipal pour siéger dans des jurys ne pourraient pas s'exprimer sur le choix auquel elles auraient participé.

C'est l'exemple même de la fausse bonne idée, puisqu'on délègue quelqu'un pour nous informer, nous tenir au courant, et que cette personne ne peut pas nous informer et nous tenir au courant. Donc, on envoie quelqu'un pour qu'il se taise, cela ne va pas du tout. D'un point de vue strictement logique, technique, cette motion est séduisante, mais il n'est pas possible de la mettre en œuvre. Il faut donc gentiment dire bravo, bien essayé, mais cela ne sert strictement à rien puisque la collaboration, la participation, l'échange d'information ne pourra pas avoir lieu.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, un certain nombre de rectifications doivent être faites. Monsieur Dossan, quand vous dites que les concours qu'on fait valorisent les bureaux, c'est en moyenne 70 bureaux, cela représente à peu près 20 000 à 50 000 francs d'investissements par bureau pour une petite planche que vous voyez lors des inaugurations. Ce sont des efforts considérables qui sont faits par la profession, parce que la profession sait que les concours sont un lieu d'émulation pour que le meilleur gagne – si j'ose dire. Tout le monde se prête à cette discipline-là.

Ce débat relève que les concours ont leur pertinence, contrairement à ce qui se passait il y a sept ans, quand certains remettaient en cause les concours, d'autres en faisaient et choisissaient d'autres lauréats que ceux choisis par le jury, d'autres enfin se permettaient de mandater d'autres personnes. Je ne reviendrai pas sur certains dossiers, mais aujourd'hui des édifices ont été rénovés et les travaux ont été mandatés par quelqu'un qu'il est difficile d'identifier.

Je trouve qu'avec ces concours nous avons réussi à pacifier tout le monde – et je vous en remercie – dès le moment où c'est un bon projet. La majorité de ces concours a révélé de bons projets, de bons candidats, et a contribué à mettre tout le monde derrière ces projets. Par exemple, le Musée d'ethnographie, après cinquante ans d'inertie, est le premier musée qu'on construit à Genève, quand même! Un autre exemple, si vous allez sur la parcelle de Sécheron – j'y ai amené l'autre jour des visiteurs russes pour montrer que Genève bougeait – mettez-vous sur cette parcelle de Sécheron et repensez à ce qu'il y avait il y a dix ans dans ce

périmètre. Il n'y avait pas les immeubles verts construits par la fondation, par la Ville, il n'y avait pas le parking P+R, plus 240 logements pour étudiants, il n'y avait pas la Maison de la Paix, ni Japan Tobacco, et j'en passe et des meilleures. Avec ces concours, nous avons fait évoluer l'ensemble de notre patrimoine et l'urbanisme dans notre canton et nous l'avons pacifié. Cela dit, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers et c'est pour cela que j'accepte volontiers d'étudier cette motion.

Mesdames et Messieurs, je vous annonce un scoop, car certains me reprochent de lire les scoops dans les journaux. Nous sommes allés faire une visite à Zurich pour savoir comment ils arrivent à contenir les coûts des concours et nous allons essayer d'introduire dans le programme des concours un budget plafond à ne pas dépasser. En parallèle, nous essayerons de faire en sorte que, lorsqu'on me demandera de réaliser une nouvelle école, avec une piscine, une salle polyvalente, une crèche, je demanderai à l'administration que ce programme soit justifié et pertinent – ils le font à Zurich.

Je ne me contenterai plus d'être simplement un prestataire de services pour mes collègues. Mais cela veut dire que nous devons aussi, à ce niveau-là, faire cet effort, que nous devons dire qu'il y a un prix plafond pour les concours à ne pas dépasser. Là, on prend le risque que certains ne concourent pas, parce que dans l'impossibilité de concourir. Puis je compte sur vous pour m'appuyer – à Zurich, cela a été très difficile – pour faire en sorte que si on décide de faire une crèche, cette crèche soit justifiée et justifiable; si on décide de faire un mur de grimpe, que cela ne soit pas les élucubrations d'un magistrat ou d'un autre qui fassent la différence, que le besoin réel soit prouvé. Cela veut dire, en amont, beaucoup d'efforts et de travail.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais envie de vous dire. Je pense que nous sommes sur le bon chemin, simplement il faut étudier cette possibilité et je reste ouvert à vos propositions. Je vous remercie de votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions est refusé par 40 non contre 28 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 36 oui contre 29 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer, pour chaque concours, une délégation du Conseil municipal dans le jury. Le nombre

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance plénière
du Conseil municipal

de personnes dans cette délégation, au minimum deux, doit être représentatif des sensibilités politiques.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal» (PRD-57)¹.*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que, lors de chacune de ses séances plénières, le Conseil municipal doit traiter une centaine d'objets;
- que trop souvent il ne parvient à traiter qu'un ou deux des objets figurant à son ordre du jour, reportant ainsi parfois jusqu'à une dizaine de fois des objets à traiter;
- que les conseillers municipaux ont été élus par les citoyens de la Ville de Genève pour défendre leurs intérêts;
- que ce sont ces mêmes citoyens qui financent les séances plénières du Conseil municipal, chaque séance plénière coûtant 25 201 francs en jetons de présence et repas², soit 680 427 francs pour l'année 2012, qui compte 27 séances³;
- que l'article 13 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève prévoit que le président du Grand Conseil ouvre chaque séance plénière en prononçant l'exhortation suivante:

«Mesdames et Messieurs les députés,

»Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées»,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC);

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncé, 3350.

² PA-128 du 17 mai 2011: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015».

³ <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/seances-plenieres/>

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif est chargé d'introduire dans le règlement du Conseil municipal un article imposant qu'à l'ouverture de chaque séance plénière du Conseil municipal soit prononcée une exhortation rappelant aux conseillers municipaux leur devoir de remplir consciencieusement leur mandat dans l'intérêt des citoyens qui les ont élus.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 35 oui contre 32 non.

10. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Alberto Velasco: «Règlement du Conseil municipal: pour un vrai débat vraiment accéléré» (PRD-58)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

La proposition faite par le présent projet de loi consiste à la fois à réduire le temps d'intervention lors des débats accélérés, de telle manière qu'ils soient réellement accélérés, et à ouvrir, dans ce temps réduit, la possibilité d'intervenir à tous les membres d'un groupe (les élu-e-s siégeant à titre indépendant bénéficient déjà chacun d'un temps d'intervention) de telle manière que les débats accélérés soient réellement des débats, et que les élu-e-s membres d'un groupe aient les mêmes droits que les élu-e-s siégeant à titre indépendant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncé, 3350.

Projet de délibération: publions les liens d'intérêts des conseillères
et conseillers municipaux

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;
sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 85, «Débat accéléré», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

(Nouvelle rédaction de l'article)

En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que *l'ensemble des interventions d'un même groupe ou de l'ensemble des élu-e-s siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser un total de cinq minutes.*

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 54 oui contre 12 non (1 abstention).

11. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis, Alexandre Wisard, M^{mes} Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence au Conseil municipal: publions les liens d'intérêts des conseillères et conseillers municipaux» (PRD-59)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le parlement municipal de milice est composé d'élus reflétant la diversité de la population et représentant divers intérêts de la société genevoise. Le règlement actuel du Conseil municipal ne prévoit pas la publication d'un registre des liens d'intérêts. Un tel registre serait de nature à intéresser la population et les médias.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncé, 3350.

Projet de délibération: publions les liens d'intérêts des conseillères
et conseillers municipaux

Il favoriserait la transparence et la lisibilité politique. Le Canton de Genève tient un registre des liens d'intérêts publiés sur le site de présentation des députés.

Considérant:

- que la Ville de Genève doit tout mettre en œuvre pour faciliter la transparence et la lisibilité politique envers ses concitoyennes et concitoyens;
- que la publication des liens d'intérêts des conseillères et conseillers municipaux intéresse la population de notre ville;
- que le Canton fait de même avec son parlement;
- que ce type d'information renforce la démocratie locale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par un nouvel article 9 bis au Titre I Ouverture de la législation:

«Art. 9 bis Publication des liens d'intérêts

»¹ Le bureau du Conseil municipal établit un registre des liens d'intérêts des conseillers municipaux, registre que chacun peut consulter sur les fiches signalétiques des conseillers, publiées sur le site internet du Conseil municipal.

»² Au début de chaque législature, le bureau du Conseil municipal porte pour chaque conseiller municipal, dans un registre, la liste de ses intérêts établie selon les indications suivantes:

- a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;
- b) les fonctions permanentes qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions qu'il occupe au sein de commissions extraparlimentaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes.

»³ Les indications contenues dans le registre sont publiées dans le *Mémorial* du Conseil municipal la première année de la législature.

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

»⁴Les modifications intervenues sont indiquées par chaque conseiller municipal en tout temps, mais au plus tard au début de chaque année civile. Ces modifications sont portées par le bureau du Conseil municipal dans le registre, sur internet, et sont publiées annuellement dans le *Mémorial*.

»⁵ Le bureau du Conseil municipal veille au respect de ces dispositions. Il peut sommer les conseillers municipaux de faire inscrire ou de mettre à jour leurs liens d'intérêts.»

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 45 oui contre 21 non.

12. Motion du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers» (M-1061)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, le 24 avril 2005, 52,3% des électeurs genevois ont approuvé l'initiative constitutionnelle IN-123 «J'y vis, J'y vote: la cadette» accordant aux étrangers le droit de vote en matière communale;
- que, depuis lors, les étrangers domiciliés régulièrement en Suisse depuis huit ans peuvent voter et signer des initiatives et des référendums dans leur commune de domicile (art. 42, al. 1, de la Cst-GE) où ils sont également électeurs (art. 3, LEDP);
- que, en Ville de Genève, 35 277 ressortissants étrangers bénéficient ainsi du droit de vote au niveau communal;
- que, malheureusement, au contact de nombreux étrangers bénéficiant en théorie du droit de vote communal, on s'aperçoit que beaucoup d'entre eux ignorent s'ils en ont l'exercice et, le cas échéant, comment l'exercer, dès lors que l'information à ce sujet est manifestement insuffisante;

¹«Mémorial 170^e année»: Annoncée, 4251. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 4089.

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

- que cela corrobore les lacunes constatées dans le cadre du «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération» du Conseil fédéral du 5 mars 2010, dit «Rapport Schiesser», qui fait justement état du fait qu'une partie des étrangers vivant en Suisse sont insuffisamment informés de leurs droits et devoirs et qu'il faut y remédier;
- que le développement de la citoyenneté des étrangers et de leur participation à la vie publique fait partie des objectifs stratégiques imposés par la Confédération via les programmes d'intégration cantonaux (PIC 2014-2017) en cours de développement dans le cadre de la mise en œuvre du susdit «Rapport Schiesser»;
- que le Programme d'intégration cantonal genevois (PIC) en cours de rédaction prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers;
- que, actuellement déjà, les autorités sont censées favoriser la participation des étrangers à tous les domaines de la vie publique (préambule de la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001, LIETr);
- que le Bureau de l'intégration a d'ailleurs pour mission d'aider à promouvoir, en s'appuyant sur les organismes publics ou privés existants concernés par l'intégration, l'accès des étrangers à tous les vecteurs d'intégration (art. 2, LIETr);
- qu'une meilleure intégration des étrangers, notamment par l'exercice du droit de vote communal, leur permettra d'obtenir plus facilement la naturalisation suisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, le cas échéant avec le concours du Bureau de l'intégration, d'entreprendre toutes démarches utiles, en passant notamment par les maisons de quartier, les bibliothèques et les associations concernées, afin d'informer les étrangers qui en sont bénéficiaires tant de l'existence de leur droit de vote que de ses modalités d'exécution par, notamment, l'organisation d'une votation fictive, d'une campagne d'affichage et de sensibilisation, l'édition d'un numéro spécial de «Vivre à Genève», la distribution de brochures, etc.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). J'avais demandé l'urgence pour cette motion en date du 25 février 2014, ayant comme argument principal les élections municipales de la mi-mars 2015 auxquelles sera convié un électorat d'origine étrangère ayant vécu en Suisse, sauf erreur, depuis huit ans, et dont la majorité de la population en a inscrit le principe au niveau constitutionnel. C'est très bien. L'Union démocratique du centre y était opposée, parce qu'elle estime qu'il faut faire au

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

moins la démarche de vouloir être Suisse pour participer à la vie politique de ce pays. La population en a décidé autrement. Nous ne contestons pas cette décision, mais nous attendons au moins qu'elle soit mise en application de manière correcte. Ce qui n'est vraiment pas le cas, puisqu'une fois cette votation constitutionnelle faite plus personne ne s'est préoccupé de savoir si voter est quelque chose de naturel, voire de compréhensible pour la plupart de cet électorat d'origines étrangères.

J'ai l'occasion, depuis plus de douze ans, de faire des stands et d'avoir des discussions avec ces gens d'origines étrangères. J'ai été très surpris de voir que la plupart d'entre eux ne votaient pas parce qu'ils ne savent pas voter, ou parce que ce n'est pas habituel dans leur pays d'origine; ils sont impressionnés par la simple enveloppe grise très officielle qu'ils reçoivent. Il y a quelques complications pour eux à procéder à une votation, car ils n'ont jamais voté. Le premier pas est important pour eux et rien ne les y aide.

C'est ce qui m'a amené à vous faire une proposition par le biais de cette motion et de confier cette responsabilité au Conseil administratif pour qu'il étudie cette question. Il y a toutes sortes de possibilités de solutions innovantes. On peut aller puiser dans une imagination pratiquement illimitée pour trouver comment intéresser, comment apprendre, comment aider, comment intégrer toute cette communauté pour qu'elle vienne aux urnes et participe ainsi à la vie politique communale.

Dans la motion, il n'y a rien de contraignant; au contraire, il y a place pour l'imagination. Personnellement, je suis persuadé que la démarche que nous entreprendrons auprès de cette population étrangère ne manquera pas d'intéresser également des citoyens suisses, puisque dans le cas où il y aurait un taux de participation plus élevé, nous lutterons contre l'habituel 50% d'absentéisme qui sévit habituellement au sein de la population suisse résidant dans notre canton.

Personnellement, et j'espère que vous partagerez cette fois-ci mon avis, j'aimerais qu'on dépasse largement la frontière du parti politique. Nous nous intéressons à la vie de la cité et, par ma proposition, nous espérons y apporter un nouvel élan et que nous pourrions procéder ainsi à une démarche complète. J'aime à dire que la gauche a voulu le vote des étrangers, mais qu'elle a juste oublié le service après-vente, et c'est ce que je vous propose ce soir.

Je vous propose soit de renvoyer cette motion au Conseil administratif, à charge à lui de nous faire des propositions; soit on peut imaginer de la faire passer au sein d'une commission qui pourrait peut-être proposer quelques pistes. Mais, quoi qu'il en soit, je vous engage vivement à dépasser les bornes simples du parti politique et d'accepter cette motion, ce dont je vous remercie par avance.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 53 oui contre 10 non.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous passerez moins de temps sur le point soulevé que celui passé en parlant de démocratie dans les concours de la Ville... Pour revenir sur la proposition de l'Union démocratique du centre, défendue par M. Bertinat, je pense qu'elle est excellente. Si l'on quitte la posture politique, cette proposition d'intégration des communautés étrangères est d'ailleurs revendiquée par bon nombre d'associations issues des différentes communautés; elle l'est aussi par les associations de défense d'immigrants, pour de multiples raisons.

Je pense qu'il n'y a pas lieu ce soir de faire un grand débat, notamment par le fait que voter et élire s'apprend. Nous, nous l'avons tous appris. On vote de manière très différente selon les pays. A titre d'exemple, en Italie, lorsqu'on veut désigner un candidat, on le trace, on met une croix à côté du nom; en Suisse, si vous choisissez un candidat et que vous le tracez, vous ne lui donnez pas votre voix. C'est un exemple un peu prosaïque et concret, mais qui montre que le fait de voter et d'élire est un apprentissage.

La Chancellerie essaie de manière générale d'informer sur notre mode de désignation lors d'élections, qui est particulièrement compliqué: on peut tracer, rajouter, faire des listes vierges. Elle le fait avec un certain succès, mais qui est quand même un succès relatif. Je pense que vous avez raison, Monsieur Bertinat, si l'on veut être efficace, il s'agit aussi d'aller vers les populations qui sont celles qui votent le moins, notamment au niveau communal les populations étrangères, pour les sensibiliser à la façon de voter. Ce qui ne veut évidemment pas dire influencer sur leur choix politique.

Je pense que la démarche de la Ville devrait même être une démarche de l'ensemble des communes. A ce titre-là, Mesdames et Messieurs, vous devriez renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, car, comme j'ai la chance d'être vice-présidente de l'Association des communes genevoises, c'est un point que je devrais discuter aussi avec mes collègues des autres communes. Ce qui se passe en Ville de Genève se passe aussi ailleurs, peut-être moins dans les plus petites communes où, parfois, vous avez un lien direct avec l' élu peut-être plus naturel, plus fréquent que ce qu'on peut voir dans une communauté comme la nôtre.

Je vous remercie du bon accueil que vous ferez à cette proposition et, le cas échéant, de la renvoyer directement au Conseil administratif. Vous l'avez rédigée en 2013, nous sommes en 2014 et nous voterons en 2015; or, si vous la renvoyez en commission pour étude, cela sera pour les prochaines élections municipales dans cinq ans et demi.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je trouve l'idée bonne, mais insuffisante. Durant toute ma vie professionnelle, j'ai évolué avec des gens venant du monde

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

entier, puisque j'ai travaillé dans le bâtiment. Nous parlons là de la manière de voter, c'est bien, mais il ne faut pas faire que cela. En effet, ces gens-là n'ont souvent pas beaucoup de facilité pour lire et comprendre les textes. Nous pourrions faire une espèce de petite BD amusante, et pas seulement pour voter mais également sur le système suisse, sur le fait qu'on mange des fondues, qu'en été on ne boit pas de vin rouge, qu'on ne mange pas des oignons frais, parce que les oignons que nous avons en Suisse sont pleins d'eau et difficiles à digérer, alors que si un Espagnol – ou une personne d'un autre pays – à midi mange un oignon, cela ne va pas le gêner, mais après il se trouve très mal pour travailler. C'est un petit détail, ça amuse un peu, mais il a son importance, car j'ai été souvent confronté à ce genre de problème.

Il faut comprendre que ces gens-là doivent s'intégrer à nos traditions, au fait qu'on a une sphère privée dans les logements, qu'on ne se mêle pas trop des affaires des voisins et que griller les sardines portugaises sur les balcons n'est pas toujours apprécié par l'environnement... Je préconise qu'on fasse un genre de petite BD sympathique, facile à lire, amusante, distrayante et qu'on la mette à la disposition de ces gens, les permis B, C, et même A.

J'aimerais quand même qu'on enlève un peu ce côté très politique, comme l'a dit M. Bertinat. Il y a un effort à faire de ce côté-là et je pense que la Ville de Genève pourrait très bien faire éditer et prendre en charge une petite brochure amusante en faveur de tous ces gens qui ont quelquefois de la peine à s'intégrer dans le milieu genevois.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Par rapport à ce texte, l'idée de base semble être bonne, puisqu'elle va dans le sens d'intéresser le plus de gens possible à la politique, ce que nous voulons tous. Des questions se posent sur qui doit-on intéresser, à quel moment, en passant par l'éducation, par l'école... Toutes ces questions sont réelles.

Pour le groupe libéral-radical, le problème dans ce texte est qu'on ne tient pas compte du fait que les informations transmises aux étrangers sont les mêmes que celles que reçoivent toutes les autres personnes. Mais nous n'aimerions pas non plus que ce texte se transforme en quelque chose qui vise une catégorie particulière de la population, car nous craignons qu'on pense que les gens sont moins intéressés ou qu'ils ont peut-être moins d'intérêt. Si on voulait vraiment aller plus loin – mais ce serait une autre question – il faudrait que cette information et toutes les propositions contenues dans cette motion soient ouvertes à tous. On ne voudrait pas fermer la porte et surtout pas faire une différenciation, ce qui irait apparemment à l'encontre de la base de ce texte.

Voilà pourquoi nous avons certaines réserves quant à ce texte, pas du tout pour son but premier, mais sur la manière de le présenter; il risque surtout de dif-

férencier les étrangers plutôt que de les intégrer, ce qui semble vraiment être le sens de cette motion.

M. Lionel Ricou (DC). D'abord, pour le groupe démocrate-chrétien, nous saluons l'initiative de l'Union démocratique du centre qui, pour une fois, ne fait pas de distinction au sein de la population étrangère, comme elle a coutume de le faire. C'est donc un acte que nous ne pouvons que saluer.

Sur le fond de la proposition, des constats sont à faire. D'abord, les statistiques montrent que les étrangers votent moins que les Suisses. Pour les élections municipales, on peut observer que, grosso modo, 35% des Suisses votent alors que c'est le cas, approximativement, de 25% des étrangers. La communauté portugaise, pour ne citer qu'elle, vote faiblement, autour des 15% à 20%.

D'autres ne votent pas pour un certain nombre de raisons à la fois culturelles et pratiques – savoir comment on vote. J'ai vécu la même expérience évoquée tout à l'heure par M^{me} la maire concernant l'exercice du vote italien. La première fois que j'ai dû voter en tant que citoyen italien, je ne savais pas comment m'y prendre, parce que, effectivement, c'est à l'opposé de ce qu'on a l'habitude de pratiquer en Suisse.

Au sujet des propositions concrètes d'actions et de sensibilisations, certaines maisons de quartier ont déjà mené des campagnes auprès de leur population, pour expliquer les différentes façons de voter. Des expériences ont donc déjà été faites. Cela nécessite peut-être à la fois de l'impulsion au niveau de la commune et de la coordination, mais en tout cas, sur le terrain, les bonnes volontés existent pour mener ce type d'actions.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je salue la motion de l'Union démocratique du centre, qui souhaite encourager l'intégration des étrangers, en tout cas de ceux qui ont la possibilité de voter. En effet, on a constaté, et M. Ricou vient de le signaler, que le vote des étrangers est encore relativement faible. Pourquoi? Est-ce dû à une mauvaise information? Je ne crois pas. A mon avis, l'information n'est pas donnée au bon moment, elle n'est peut-être pas assez explicite pour certaines nationalités dont les cultures sont totalement différentes des nôtres par rapport aux votes et à la démocratie.

Aujourd'hui, beaucoup d'actions sont menées dans ce sens-là, même au sein des partis. Tous les partis ici présents enregistrent des adhésions d'étrangers et nous avons le devoir de leur expliquer le fonctionnement de notre système et de notre démocratie. Puis ces gens-là essaient aussi de donner des explications au sein de leurs communautés respectives. Mais ce n'est pas évident, c'est la poli-

Motion: encouragement à l'intégration des étrangers

tique des petits pas, c'est le bouche à oreille qui fonctionne. Mais ce n'est pas encore suffisant pour obtenir qu'une majorité de personnes étrangères, qui ont le droit de vote, participent aux votations.

On ne peut qu'encourager le Conseil administratif à trouver des solutions simples, explicites pour tous nos concitoyens, nos voisins, nos amis des communautés étrangères qui ont le droit de vote mais qui ne savent pas utiliser ce droit qui est le leur. Je ne peux que vous encourager à renvoyer cette motion au Conseil administratif, afin que nous puissions tous profiter de leur encouragement, de leur soutien, de leur vote en 2015.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Au nom des Verts, je tiens à remercier les motionnaires pour leur motion. Nous, les Verts, nous sommes pour l'accès à l'information pour tous. Cette motion s'intéresse aux étrangers en particulier, mais, comme l'a dit M^{me} Buffet, pourquoi ne pas le faire pour tout le monde? Cette information pourrait être bénéfique pour tous; les petits Suisses à l'école apprennent un peu à voter, mais une piqûre de rappel de temps en temps peut être positive.

On fait confiance au Conseil administratif pour traiter cet objet, pour vérifier les considérants, faire un état des lieux de ce qui existe, car, comme l'a dit M^{me} la maire, un certain nombre de choses se font déjà, mais peut-être pas assez. Ensuite, de trouver les meilleures solutions en prenant exemple sur d'autres campagnes que la Ville mène, comme la campagne pour la cohabitation entre les vélos et les piétons, comment se traiter les uns et les autres avec respect en milieu de mixité, ainsi que la dernière campagne concernant les impôts, qui servent à financer les crèches, les seniors et autres. Ce sont des exemples que je vous encourage à suivre et nous voterons ce renvoi au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (60 oui et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, le cas échéant avec le concours du Bureau de l'intégration, d'entreprendre toutes démarches utiles, en passant notamment par les maisons de quartier, les bibliothèques et les associations concernées, afin d'informer les étrangers qui en sont bénéficiaires tant de l'existence de leur droit de vote que de ses modalités d'exécution par, notamment, l'organisation d'une votation fictive, d'une campagne d'affichage et de sensibi-

lisation, l'édition d'un numéro spécial de «Vivre à Genève», la distribution de brochures, etc.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4878 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4878 |
| 3. Motion du 12 septembre 2012 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d’abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042). Suite de la préconsultation | 4878 |
| 4. Motion du 12 septembre 2012 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Pas d’apprentis sous les ponts...» (M-1044) | 4881 |
| 5. Motion du 12 septembre 2012 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Aménagements fonctionnels, enfin!» (M-1045) | 4884 |
| 6.a) Motion du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Les véhicules des APM ne sont pas des véhicules comme les autres» (M-1055) | 4886 |
| 6.b) Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «APM: pour des interventions sans uniforme» (M-1068) | 4887 |
| 7. Motion du 21 novembre 2012 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Jean-François Caruso, Daniel Sormanni, Denis Menoud et Claude Jeanneret: «Encourageons les réseaux de prévention entre voisins!» (M-1056) | 4890 |

8. Motion du 21 novembre 2012 de MM. Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Guy Dossan, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Christo Ivanov et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la vraie démocratie lors des concours de la Ville?» (M-1059) 4893
9. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal» (PRD-57). 4915
10. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Alberto Velasco: «Règlement du Conseil municipal: pour un vrai débat vraiment accéléré» (PRD-58) 4916
11. Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis, Alexandre Wisard, M^{mes} Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence au Conseil municipal: publions les liens d'intérêts des conseillères et conseillers municipaux» (PRD-59). . . . 4917
12. Motion du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers» (M-1061) 4919

Le mémorialiste:
Ramzi Touma